

**GLOBAL  
INITIATIVE**

AGAINST TRANSNATIONAL  
ORGANIZED CRIME

# DE LA CHAIR À CANON

Le vol de bétail et l'économie  
de guerre au Mali

FLORE BERGER

MARS 2023



# DE LA CHAIR À CANON

*Le vol de bétail et l'économie de guerre  
au Mali*

FLORE BERGER

Mars 2023

## REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier sincèrement tous ceux qui ont pris le temps de partager leurs connaissances pour que ce rapport voie le jour. Un remerciement tout particulier à El Hadj Ditteye du Timbuktu Center, qui a coordonné la collecte de données dans le nord du Mali, et à Kalilou Sidibé, professeur à l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako, qui a supervisé la collecte de données dans le nord et le centre du Mali. Des dizaines de contributeurs n'ont pas été identifiés pour des raisons de sécurité et de confidentialité, mais il s'agit de citoyens maliens de divers horizons, et notamment de personnes ayant une connaissance approfondie des activités agropastorales et y étant impliquées. L'auteur souhaite également adresser ses sincères remerciements à Lucia Bird pour son soutien et ses conseils sur le projet, ainsi qu'à Ornella Moderan et Modibo Galy Cissé pour la révision approfondie de ce rapport.

## À PROPOS DE L'AUTEUR

Flore Berger est analyste à l'Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest de la Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC). Elle est spécialisée dans la dynamique des conflits au Sahel central, et notamment dans les questions liées à la gouvernance des groupes armés non étatiques et à leur implication dans le crime organisé transnational dans la région.

© Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2023.  
Tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite de la GI-TOC.

Couverture : © Michele Cattani/AFP via Getty Images

Cartographie : Rudi de Lange  
Conception : Elné Potgieter

Veuillez adresser vos demandes à :  
The Global Initiative Against Transnational Organized Crime  
Avenue de France 23  
Genève, CH-1202  
Suisse

[www.globalinitiative.net](http://www.globalinitiative.net)

# CONTENU

Acronymes et abréviations.....	v
<b>Synthèse .....</b>	<b>vi</b>
Méthodologie.....	2
<b>Evolution du vol de bétail.....</b>	<b>4</b>
Principaux éléments géographiques et contextuels .....	5
Vol de bétail ancestral .....	6
Émergence des réseaux organisés de vol de bétail : années 1990-2012.....	7
Le vol de bétail contribue et soutient financièrement l'intensification du conflit : 2012-2015.....	10
Au centre du Mali, les germes d'un soulèvement : 2015-2021 .....	11
Augmentation du nombre de vols de bétail depuis 2021 .....	15
<b>Conflit autour des ressources.....</b>	<b>18</b>
Prix et recettes.....	19
Vol de bétail et gouvernance des groupes armés.....	23
<b>La filière.....</b>	<b>25</b>
Auteurs des vols.....	26
Réseaux secondaires.....	27
Un réseau de distribution complexe : le rôle des marchés.....	29
Principaux itinéraires d'exportation.....	31
<b>Réponses .....</b>	<b>32</b>
Réponses de l'Etat .....	33
Réponses communautaires .....	34
<b>Conclusion et recommandations.....</b>	<b>36</b>
Notes .....	40



Le marché aux bestiaux de Niamana, à Bamako, le plus grand du Mali. © ILRI/Stevie Mann via Flickr

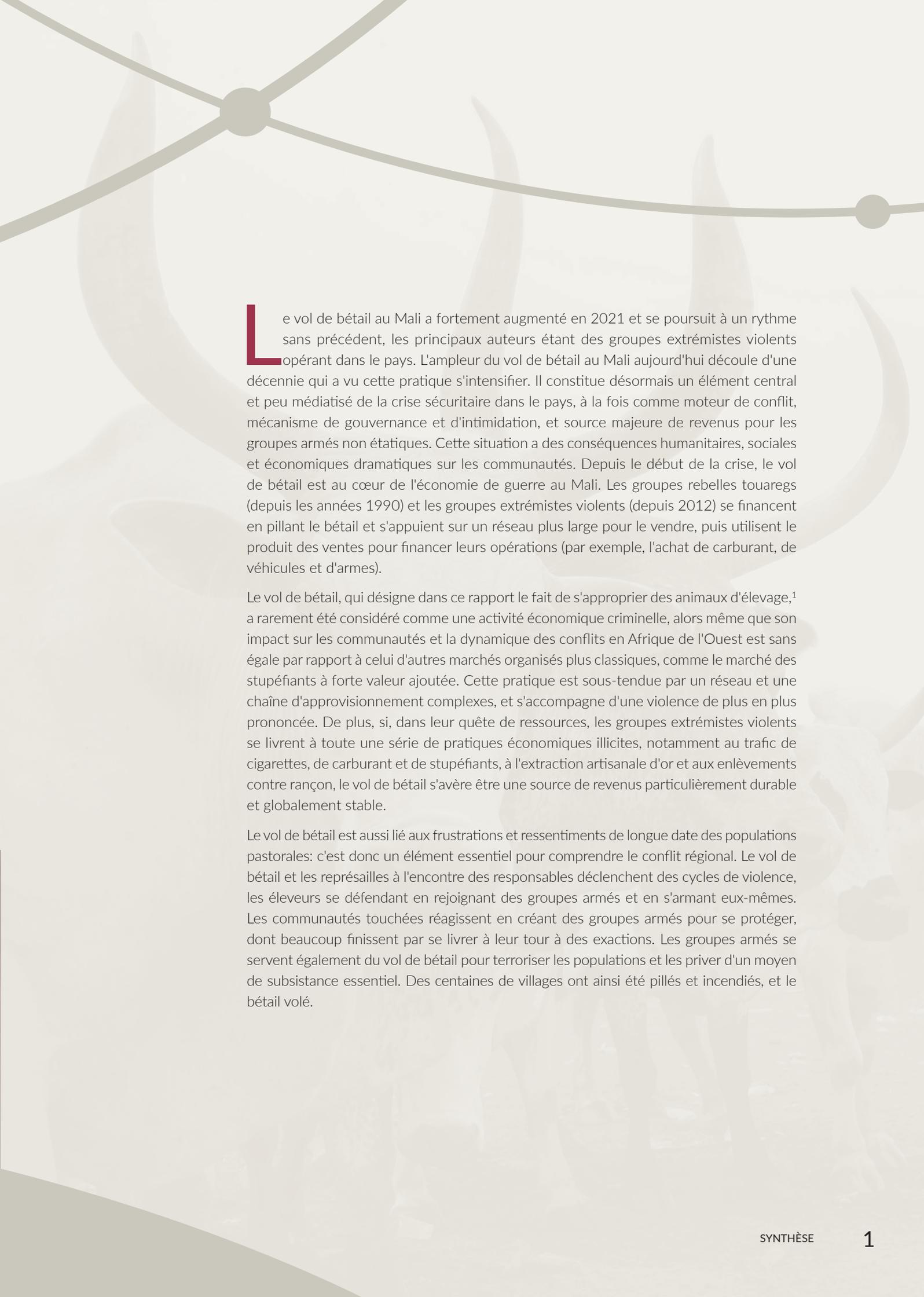
# ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACLED	Armed Conflict Location and Event Data Project
CMA	Coordination des mouvements de l'Azawad
CMFPR-1	Coordination des mouvements et front patriotique de résistance
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FAMa	Forces armées maliennes
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
GATIA	Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés
HD	Centre pour le dialogue humanitaire
El Sahel	Province de l'État islamique au Sahel
JNIM	Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans)
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MNLA	Mouvement national pour la libération de l'Azawad
MPLA	Mouvement populaire de libération de l'Azawad
MUJAO	Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest
Plateforme	Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger
RBM	Réseau Billital Maroobé
RPPS	Réseau des peuples pasteurs du Sahel



# SYNTHÈSE

Troupeaux de bovins à Mopti, 13 mars 2022. Perpétré dans un climat de violence croissante, le vol de bétail constitue un élément clé pour comprendre le conflit régional au Mali. © Florent Vergnes via Getty Images



Le vol de bétail au Mali a fortement augmenté en 2021 et se poursuit à un rythme sans précédent, les principaux auteurs étant des groupes extrémistes violents opérant dans le pays. L'ampleur du vol de bétail au Mali aujourd'hui découle d'une décennie qui a vu cette pratique s'intensifier. Il constitue désormais un élément central et peu médiatisé de la crise sécuritaire dans le pays, à la fois comme moteur de conflit, mécanisme de gouvernance et d'intimidation, et source majeure de revenus pour les groupes armés non étatiques. Cette situation a des conséquences humanitaires, sociales et économiques dramatiques sur les communautés. Depuis le début de la crise, le vol de bétail est au cœur de l'économie de guerre au Mali. Les groupes rebelles touaregs (depuis les années 1990) et les groupes extrémistes violents (depuis 2012) se financent en pillant le bétail et s'appuient sur un réseau plus large pour le vendre, puis utilisent le produit des ventes pour financer leurs opérations (par exemple, l'achat de carburant, de véhicules et d'armes).

Le vol de bétail, qui désigne dans ce rapport le fait de s'approprier des animaux d'élevage,<sup>1</sup> a rarement été considéré comme une activité économique criminelle, alors même que son impact sur les communautés et la dynamique des conflits en Afrique de l'Ouest est sans égale par rapport à celui d'autres marchés organisés plus classiques, comme le marché des stupéfiants à forte valeur ajoutée. Cette pratique est sous-tendue par un réseau et une chaîne d'approvisionnement complexes, et s'accompagne d'une violence de plus en plus prononcée. De plus, si, dans leur quête de ressources, les groupes extrémistes violents se livrent à toute une série de pratiques économiques illicites, notamment au trafic de cigarettes, de carburant et de stupéfiants, à l'extraction artisanale d'or et aux enlèvements contre rançon, le vol de bétail s'avère être une source de revenus particulièrement durable et globalement stable.

Le vol de bétail est aussi lié aux frustrations et ressentiments de longue date des populations pastorales: c'est donc un élément essentiel pour comprendre le conflit régional. Le vol de bétail et les représailles à l'encontre des responsables déclenchent des cycles de violence, les éleveurs se défendant en rejoignant des groupes armés et en s'armant eux-mêmes. Les communautés touchées réagissent en créant des groupes armés pour se protéger, dont beaucoup finissent par se livrer à leur tour à des exactions. Les groupes armés se servent également du vol de bétail pour terroriser les populations et les priver d'un moyen de subsistance essentiel. Des centaines de villages ont ainsi été pillés et incendiés, et le bétail volé.

## *Le vol de bétail fait partie intégrante de la compréhension des conflits régionaux.*

En parallèle, les groupes font de la protection contre le vol de bétail un outil de gouvernance clé, qui leur permet de renforcer leur légitimité aux yeux de la communauté. Ils se sont mis à réguler la gestion des ressources naturelles, y compris des animaux d'élevage. Ceux-ci constituent une ressource essentielle dans le conflit malien. Les groupes armés, en constante expansion, doivent en effet acquérir toujours plus d'armes, de recrues et de véhicules. Le vol de bétail, très répandu dans les régions les plus touchées par le conflit, est une importante source de financement. Le bétail est facile à vendre grâce à un vaste réseau de commerçants, d'intermédiaires et de transporteurs, les revenus tirés de ces ventes étant utilisés pour nourrir les membres des groupes, mais aussi pour acquérir du matériel, y compris des armes.

Le présent rapport évalue la corrélation entre le vol de bétail en tant qu'activité économique criminelle et l'instabilité du Mali.<sup>2</sup> Pour ce faire, le rapport étudie l'évolution du vol de bétail au Mali, ainsi que les liens avec d'autres économies illicites qui jouent un rôle central dans l'économie de guerre du pays, à savoir le trafic d'armes légères et les enlèvements contre rançon, entre autres. L'objectif est également de comprendre l'économie politique du vol de bétail (les acteurs impliqués, les motivations et les profits) ainsi que les relations entre ces acteurs et les communautés locales, avec une attention particulière prêtée à la gestion des ressources naturelles par les groupes extrémistes violents. Le rapport décrit la filière, en précisant le rôle des différents acteurs, les itinéraires empruntés et les principaux marchés secondaires et d'exportation. Enfin, il se concentre sur les réponses locales et nationales apportées pour lutter contre le vol de bétail et offre des recommandations aux autorités maliennes et aux acteurs internationaux impliqués dans les efforts de stabilisation dans la région.

## **Méthodologie**

Le rapport s'appuie sur des données primaires et secondaires. Les données primaires ont été collectées en trois étapes. Dans un premier temps, des données ont été recueillies à distance auprès des principaux intéressés afin d'explorer les différents aspects du vol de bétail et contribuer à l'organisation du travail sur le terrain. D'autres données ont ensuite été recueillies dans le cadre de 50 entretiens et de quatre discussions de groupe organisés en mars et avril 2022 dans le nord et le centre du Mali, zones sur lesquelles l'étude se concentre. Les lieux pour la collecte des données ont été identifiés en s'appuyant sur une série de facteurs, tels que leur situation en matière de sécurité, leur accessibilité et la prévalence du vol de bétail dans certains districts. Au nord du Mali, les régions de Gao, Tombouctou et Ménaka, et plus particulièrement les villes et villages d'Ansongo, Bara, Tessit, Gao (région de Gao), Sarayamou et Toya (région de Tombouctou), ont été des lieux de collecte de données. Dans le centre du Mali, le travail de terrain s'est déroulé dans les districts de Djenné, Youwarou et Koro. Enfin, un cycle supplémentaire de collecte de données (15 entretiens) a eu lieu dans les villes de Gao, Ansongo, Ménaka et Andéramboukane en septembre et octobre 2022, afin de mieux cerner les récents événements dans le nord du Mali depuis le début de l'année 2022, compte tenu de la vague d'attaques enregistrées, du nombre de vols de bétail et de

leur impact sur les communautés. Les entretiens ont été réalisés avec des informateurs clés : membres d'associations d'éleveurs, bergers et propriétaires de bétail, commerçants, bouchers, membres d'associations locales (impliqués dans la médiation communale, par exemple), administrateurs de l'État et de la région et journalistes. Parmi les informateurs secondaires figuraient notamment des responsables gouvernementaux en charge des questions relatives au secteur de l'élevage et des responsables d'entités des Nations Unies, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Une analyse approfondie de la littérature grise, et scientifique et des sources journalistiques a également été réalisée. Cette démarche a permis de collecter des données issues de sources gouvernementales, telles que des rapports annuels et documents de réunion, ainsi que des rapports fournis par des agences des Nations Unies, des ONG et des associations d'éleveurs. Des données secondaires ont aussi été recueillies auprès de sources en libre accès sur abonnement, en suivant l'actualité et les réseaux sociaux, et auprès d'organisations telles que l'Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED), l'accent étant mis sur les données spécifiques relatives aux vols, attaques et déplacements de bétail en masse. Enfin, ce rapport s'est appuyé sur une initiative de la GI-TOC qui a cartographié les plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest, et notamment les plaques tournantes du vol de bétail.<sup>3</sup>

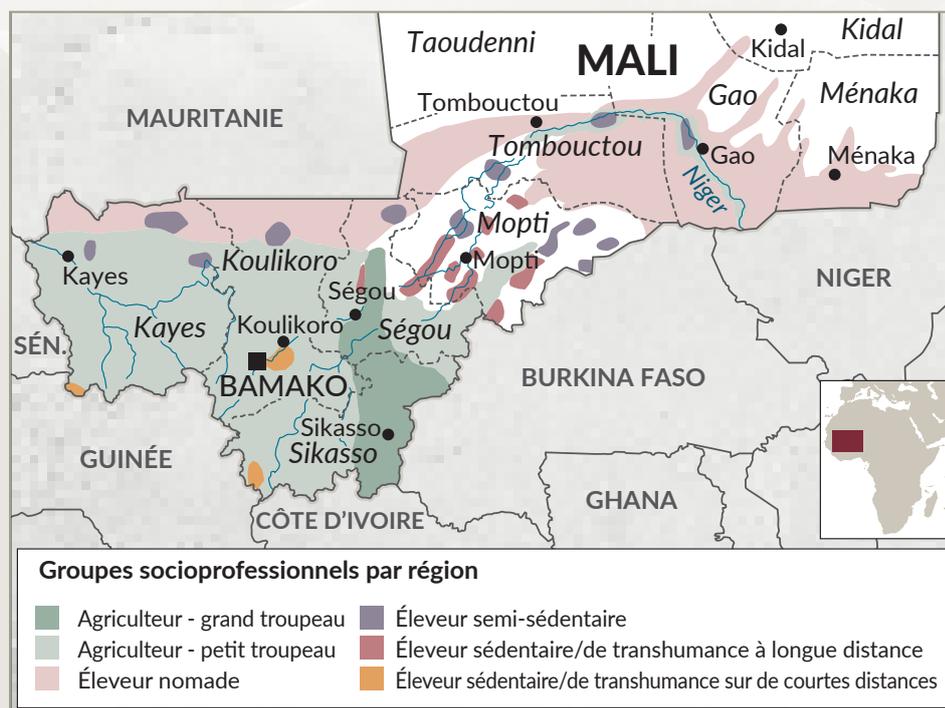


# ÉVOLUTION DU VOL DE BÉTAIL

Éleveurs cherchant à vendre leurs chèvres au marché hebdomadaire de Ménaka. © Souleymane Ag Anara

## Principaux éléments géographiques et contextuels

Pour évaluer l'impact du conflit sur le vol de bétail dans le nord et le centre du Mali, il est nécessaire de comprendre l'importance du pastoralisme et de la transhumance au Mali et le rôle précis qu'ils jouent. L'élevage a toujours été la principale activité économique des communautés pastorales et agropastorales du nord et du centre du Mali,<sup>4</sup> et constitue donc un élément central du tissu économique et social des communautés qui résident dans ces zones. Ces régions ont été les plus touchées par la détérioration de la situation sécuritaire depuis 2012. La crise actuelle a été déclenchée par les séparatistes touaregs, alliés à des groupes extrémistes violents, qui ont pris les armes contre le gouvernement.<sup>5</sup>



**FIGURE 1** Principaux groupes socioprofessionnels impliqués dans l'agriculture et l'élevage par région, Mali.

SOURCE : Adapté de l'Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel, FAO et CIRAD, 2012, [https://agritrop.cirad.fr/567563/1/document\\_567563.pdf](https://agritrop.cirad.fr/567563/1/document_567563.pdf)

Dans le nord du Mali, le bétail est surtout présent le long du fleuve Niger et de ses affluents : dans la région de Tombouctou (districts de Goundam, Diré et Niafunké) et dans la région de Gao (districts de Gao, Ansongo et Bourem). Dans ces deux régions, ainsi que dans la région de Ménaka, la plupart des troupeaux, composés de chèvres et de moutons, vivent autour de points d'eau. Ils sont donc plus dispersés géographiquement.

Au Mali, entre Mopti et Tombouctou s'étend le vaste delta intérieur du fleuve Niger reliant le centre et le nord du pays et dont les éleveurs, les pêcheurs et les agriculteurs exploitent les eaux et les terres. Environ 40 % du bétail du Mali, ainsi que le bétail des pays voisins, est depuis longtemps acheminé vers le delta intérieur le long des routes de transhumance.<sup>6</sup> Au Mali, pendant la saison des pluies, les troupeaux sont tenus éloignés du delta intérieur du Niger car celui-ci est inondé, puis y sont ramenés pendant la saison sèche.<sup>7</sup>

Le bétail est particulièrement présent dans la région de Mopti, au centre du Mali, qui regroupe environ 30 % de l'ensemble du bétail du pays. Le pastoralisme, ainsi que l'agriculture et la pêche, dominent l'économie régionale de Mopti.<sup>8</sup> Groupes socioprofessionnels<sup>9</sup> et groupes ethniques se recoupent largement, bien que leurs contours ne soient pas clairement définis. D'une manière générale, dans les régions de Gao, Ménaka et Tombouctou, les éleveurs sont principalement des Touaregs, des Bellas, des Arabes et des Peuls, tandis que Mopti abrite principalement des éleveurs

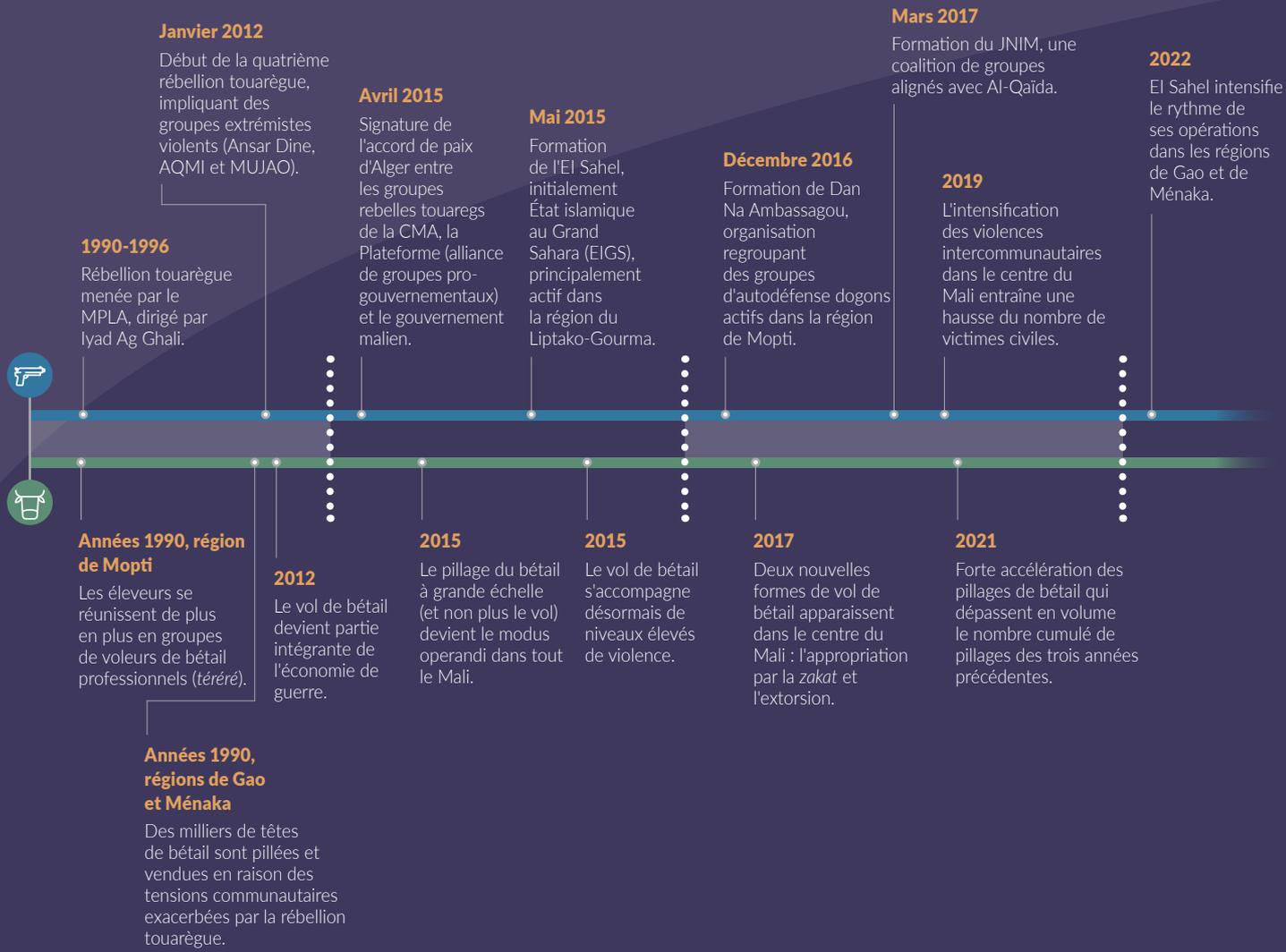
Peuls. Les communautés de pêcheurs de la région de Mopti sont des Bozos, et les agriculteurs sont principalement des Dogons, des Bambaras, des Markas et des Songhaïs.<sup>10</sup>

Ces groupes socioéconomiques cohabitent sur les mêmes territoires et leurs activités sont complémentaires : les éleveurs ont besoin des légumes et céréales produits par les agriculteurs, et les agriculteurs ont besoin des produits d'élevage, notamment le lait et la viande. Cependant, leurs modes d'exploitation divergents constituent une source de conflits de longue date autour des ressources naturelles et de la mobilité. Le pastoralisme est basé sur la mobilité : la majorité des éleveurs sont nomades, dépendent entièrement de leur bétail et suivent leurs troupeaux sur les itinéraires susceptibles de les mener vers les meilleurs pâturages selon les saisons. D'autres sont semi-nomades et pratiquent l'agropastoralisme, en particulier dans le centre du Mali. Les agriculteurs se livrent principalement à une culture intensive (millet, riz, oignons, etc.) à un emplacement fixe. Les conflits autour de l'accès à la terre ont toujours existé et se sont souvent traduits par des tensions communautaires, compte tenu de la corrélation entre groupes socioprofessionnels et ethniques. Depuis l'empire peul de la Diina au XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui, les autorités cherchent à réguler ces tensions autour de la terre afin d'éviter que les différends ne se transforment en violences communautaires généralisées, en pillages, en destructions et en vols de bétail.<sup>11</sup>

## Vol de bétail ancestral

Le vol de bétail remonte aussi loin que les conflits et les tensions entre communautés autour des ressources naturelles évoqués plus haut. La pratique perdure depuis des siècles dans tout le Sahel. Les acteurs impliqués dans la médiation des conflits au sein de ces communautés ont expliqué que le vol de bétail était (et reste) très courant au sein des familles d'éleveurs.<sup>12</sup> Voler une vache à son père relève généralement du rite de passage pour un fils. Le vol est également motivé par le désir de gagner de l'argent en vendant l'animal. Si ce ne sont pas les fils, ce sont les bergers, souvent de jeunes garçons, qui volent fréquemment une tête de bétail et la revendent sans

prévenir le propriétaire, pour se faire un peu d'argent. Un berger peut également mêler intentionnellement son troupeau à un autre et repartir avec quelques bêtes de plus. Ces types d'incidents sont « presque culturels et tout le monde les accepte - un propriétaire de bétail sait qu'il perdra quelques têtes de bétail au cours de sa vie ». <sup>13</sup> Ces épisodes mineurs ont une empreinte relativement faible, sont généralement non violents et font, le cas échéant, l'objet d'une médiation au sein de la famille ou de la communauté. Ils sont résolus le plus souvent de manière pacifique.



**FIGURE 2** Vol de bétail (frise chronologique verte) et instabilité (frise chronologique bleue) au Mali (1990-2022).

REMARQUE : Les phases marquées par des lignes en pointillé correspondent aux chapitres analytiques qui suivent.

## Émergence des réseaux organisés de vol de bétail : années 1990-2012

Le vol de bétail prend de l'ampleur à compter des années 1990. C'est là que les trajectoires entre le centre et le nord du Mali divergent. Le nord du Mali a connu quatre rébellions armées touarègues depuis son indépendance en 1960 : en 1962, en 1990, en 2006 et en 2012. En revanche, jusqu'en 2015, le centre du Mali n'a été qu'indirectement touché par l'insécurité qui régnait plus au nord.<sup>14</sup>

Les années 1990 ont vu naître l'émergence d'un nouveau phénomène dans le centre du Mali : des jeunes hommes, souvent des bergers peuls, se spécialisent dans le vol du bétail (ils sont appelés *térééré*).<sup>15</sup> La majorité des *térééré* étaient des éleveurs qui se sont mis à voler d'autres éleveurs pour reconstituer leur cheptel. Certains d'entre eux avaient perdu leur bétail lors des deux grandes sécheresses qui ont touché le Sahel au milieu des années 1970 et 1980. Si certains de ces éleveurs se sont contentés de voler quelques têtes de bétail, d'autres, voyant les avantages potentiels du vol d'animaux d'élevage, ont commencé à en vivre, formant des groupes de *térééré* spécialisés dans cette activité lucrative.<sup>16</sup> Bien que les données concernant le vol de bétail à cette époque soient rares, la plupart des sources indiquent qu'une douzaine de têtes de bétail au maximum étaient volées à la fois et que le recours à la violence était rare (par rapport à la dynamique actuelle).<sup>17</sup> Cela s'explique en partie par les niveaux de violence généralement moins élevés enregistrés dans la région de Mopti à l'époque, et en partie par le fait que les bergers (généralement de jeunes garçons) n'étaient pas armés, si ce n'est de bâtons dont ils se servaient pour guider leurs troupeaux. De plus, le vol de bétail se faisait de nuit, lorsque les bergers n'étaient pas auprès de leurs troupeaux, afin d'éviter les affrontements. « Le vol de bétail était dissimulé, discret et non violent », a révélé un habitant du district de Youwarou.<sup>18</sup>

Dans le nord du Mali, en particulier les régions de Gao et de Ménaka qui bordent le Niger, les tensions historiques entre les éleveurs touaregs (la tribu Daoussahak) et les éleveurs peuls vivant du côté nigérien de la frontière (la tribu Tolébé) se sont ravivées avec la rébellion touarègue dans les années 1990 (1990-1996).<sup>19</sup> Les rebelles touaregs ont pillé les troupeaux peuls transitant sur leur territoire à Ménaka et, plus au sud, dans les régions du nord de Mopti (Méma et Farimaké) ainsi qu'au Sahel mauritanien.<sup>20</sup> Il n'a pas été possible de trouver de données représentatives pour cette période, mais les associations d'éleveurs peuls ont dénombré des milliers de têtes de bétail pillées, ce qui a entraîné des représailles et une escalade de la violence.<sup>21</sup> Si les tensions se sont apaisées entre 2008 et 2010 grâce aux efforts locaux de médiation elles n'ont jamais été totalement éradiquées, et les communautés peules se sont senties abandonnées par les autorités, ce qui a exacerbé leur ressentiment et le sentiment de marginalisation.<sup>22</sup>

Bien qu'à l'époque les dynamiques et les acteurs aient été différents dans le nord et le centre du Mali, il est important de souligner que les réseaux de vol de bétail se sont structurés dans les deux régions au cours de la période. Les *térééré* dans le centre du Mali et les groupes rebelles touaregs à la frontière entre le Niger et le Mali s'appuyaient sur des réseaux plus vastes pour leurs activités de vol de bétail avec un plus grand nombre d'acteurs, notamment des membres corrompus des autorités locales (traditionnelles ou étatiques), des bouchers, des intermédiaires, des négociants et des transporteurs.<sup>23</sup> Ces réseaux seront décrits plus en détail ci-après, mais il est important de noter qu'ils existaient déjà avant le début de la crise de 2012.

## Principaux groupes armés impliqués dans le conflit malien depuis 2012

**Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) :** l'une des coalitions signataires des accords de paix d'Alger de 2015, alliance de mouvements anciennement indépendantistes. Parmi ces groupes figure le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), formé en octobre 2011, composé principalement de combattants touaregs revenus de la rébellion de 2011 en Libye et de quelques transfuges des Forces armées maliennes (FAMa). Le MNLA commence ses opérations en janvier 2012, s'alliant à Ansar Dine pour s'emparer de territoires dans le nord du Mali. En avril 2012, il occupe de grandes parties du nord et fait de Gao sa capitale. L'alliance avec Ansar Dine ne dure pas et, en juillet 2012, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) prend le relais et chasse le MNLA de Gao.

**Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger (« Plateforme ») :** l'une des coalitions signataires des accords de paix d'Alger de 2015 représentant des groupes pro-gouvernementaux. Parmi ses membres figure le Groupe d'autodéfense touareg imghad et alliés (GATIA), formé en 2014 par El Hajj Gamou, ancien officier de l'armée malienne qui lutte aux côtés des FAMa contre la CMA. Citons également Ganda Koy et Ganda Izo, deux groupes d'autodéfense créés en réaction aux rébellions touarègues, respectivement en 1994 et en 2009, et représentant principalement les communautés peules et songhaïs. Les deux milices se sont réunies en juillet 2012 pour former la Coordination des mouvements et front patriotique de résistance (CMFPR-1), qui a d'abord rejoint la Plateforme en 2014, avant que des dissensions internationales n'entraînent la division du groupe en trois unités CMFPR différentes.

**Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin ou JNIM) :** coalition de groupes alignés avec Al-Qaïda qui s'est formée en 2017 autour d'Ansar Dine, d'Al-Qaïda au Maghreb islamique, d'Al-Mourabitoun (fusion du MUJAO et des Signataires par le sang) et du Front de libération du Macina (Katibat Macina). La coalition est dirigée par le chef touareg d'Ansar Dine, Iyad Ag Ghali. Alors que les trois premiers groupes sont actifs au Mali depuis le début de la crise de 2012 et sont surtout présents dans les régions du nord et du nord-est du Mali, la Katibat Macina est dirigée par un prédicateur peul nommé Amadou Koufa, qui pilote l'expansion dans le centre du Mali depuis 2015.

**Province de l'État islamique au Sahel (El Sahel) :** groupe extrémiste violent affilié à l'État islamique, formé en 2015 après avoir fait dissidence du MUJAO, actif principalement le long des zones frontalières entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso (région du Liptako-Gourma). Initialement connu sous le nom d'État islamique au Grand Sahara (ISGS), le groupe s'est vu accorder le statut de province en mars 2022 par l'État islamique qui l'a rebaptisé El Sahel. C'est le groupe extrémiste violent le plus actif dans le conflit du Sahel après son rival, le JNIM.

**Dan Na Ambassagou :** organisation regroupant des groupes d'autodéfense dogons sous la direction de Youssouf Toloba, et faisant partie des groupes armés les plus actifs dans la région de Mopti, au centre du Mali. Le groupe a été formé fin 2016 après l'assassinat de Theodore Somboro, chef de la société des chasseurs dogons, par des extrémistes violents de l'ethnie peule. Il combat des groupes extrémistes violents, notamment la Katibat Macina, ainsi qu'à des groupes d'autodéfense peuls, et a été accusé d'exactions à l'encontre des populations peules.

## Le vol de bétail contribue et soutient financièrement l'intensification du conflit : 2012-2015

Si la rébellion touarègue des années 1990 dans le nord du Mali catalyse la formation de milices d'autodéfense et mène à une augmentation du volume d'armes en circulation, le début de la rébellion touarègue de 2012 accélère fortement ces tendances. Plus important encore, 2012 voit l'arrivée d'un nouveau type d'acteur violent : les groupes extrémistes violents. Leur émergence exacerbe une tendance préexistante qui voyait les différents groupes parties au conflit utiliser les profits tirés du vol de bétail pour financer leurs activités et mieux se positionner.

La rébellion touarègue de 2012 est menée par le MNLA, qui prend les armes contre le gouvernement afin d'obtenir l'indépendance de l'Azawad (nord du Mali). Les membres des communautés d'éleveurs touaregs, qui pillaient les éleveurs peuls depuis les années 1990, rejoignent rapidement le MNLA, se servant des revenus générés par le bétail volé au cours des précédentes années afin d'acheter des armes et mobiliser des troupes.<sup>24</sup> Les éleveurs peuls, craignant pour leur sécurité, notamment en raison du recrutement de leurs rivaux par le MNLA, rejoignent des groupes d'autodéfense comme le Ganda Iso et des groupes extrémistes violents tels que le MUJAO.<sup>25</sup> La réponse au MNLA et la contre-insurrection ne viennent pas de l'État mais de groupes extrémistes violents, qui représentent petit à petit tous ceux qui ne sont pas convaincus par les appels à l'indépendance de la rébellion touarègue.<sup>26</sup>

Les différends locaux et communaux renforcent la rébellion, qui opposait à l'origine le MNLA à plusieurs groupes d'autodéfense et d'extrémistes violents. Ainsi, les éleveurs peuls cherchent non seulement à se défendre mais aussi à se venger, après des décennies de pillages perpétrés par des éleveurs touaregs. Désormais armés et organisés, ils se mettent à attaquer les éleveurs touaregs, qui ripostent.<sup>27</sup> Le vol de bétail, utilisant des réseaux de distribution et de vente préexistants, explose. Il devient immédiatement un pilier de l'économie de guerre et une ressource essentielle

pour la vente et l'achat d'armes, tant pour le MNLA que pour la constellation de groupes extrémistes violents et d'autodéfense récemment créés.<sup>28</sup> La région est à l'époque inondée d'armes légères trafiquées après l'effondrement de l'État libyen et volées des stocks de l'armée malienne.<sup>29</sup> Une myriade de groupes se forment et s'arment, lançant des représailles meurtrières et des attaques et se livrant dans la violence à des pillages de bétail.

Le vol de bétail est donc, dès le début de l'insurrection, l'un des principaux griefs ayant motivé les populations locales à rejoindre et soutenir les groupes extrémistes violents. Au cours de cette période, le vol de bétail devient beaucoup plus violent, les éleveurs prenant de plus en plus les armes pour se défendre. La dynamique du vol de bétail et l'intensification des conflits sont donc profondément imbriqués. De moins d'une douzaine de têtes de bétail, les vols passent au troupeau entier et font peser bien plus que jamais une menace sur les moyens de subsistance de la population. Par exemple, lorsque le MUJAO et le MNLA luttent pour le contrôle de routes clés, les éleveurs revenant du marché hebdomadaire étaient régulièrement arrêtés et contraints de céder leurs animaux au MUJAO ou au MNLA, en fonction de qui contrôlait la route.<sup>30</sup> À la perte de troupeaux entiers s'ajoutent une moindre capacité d'accès aux marchés, ainsi qu'un déstockage ou une forte réduction de la taille des troupeaux par les éleveurs pour éviter d'être la cible de groupes rebelles ou d'extrémistes violents.<sup>31</sup>

À noter que si la violence reste alors largement localisée dans le nord du Mali, les opérations du MNLA s'étendent vers le sud jusqu'au district de Douentza, dans la région de Mopti, au centre du Mali. Là encore, le MNLA commet de nombreuses exactions à l'encontre des bergers peuls, pillant notamment leurs troupeaux. Dans ce contexte, les groupes extrémistes violents recrutent et s'ancrent plus facilement dans le centre du Mali à partir de 2015.<sup>32</sup>

## Le vol de bétail accentue l'instabilité de plusieurs façons :

- En alimentant la violence : le besoin de se défendre conduit à la création de milices, qui se livrent à des actes de vengeance et à des attaques en représailles.
- En contribuant au développement d'autres économies illicites, notamment aux enlèvements et au trafic d'armes.
- Directement, en offrant une source d'alimentation aux combattants et une source importante de revenus aux groupes armés.
- Indirectement, en favorisant la conclusion et la pérennité d'alliances, en détruisant les moyens de subsistance des populations et en entraînant le déplacement et le recrutement par les groupes armés.
- La lutte contre le vol de bétail est un outil de légitimation essentiel dans les stratégies de gouvernance des groupes armés et favorise leur influence et leur expansion.

## Au centre du Mali, les germes d'un soulèvement : 2015-2021

L'année 2015 marque un tournant pour le centre du Mali, avec trois changements clés qui se traduisent par une flambée de violence généralisée à l'encontre et entre les communautés, une transformation des formes dominantes dans le vol de bétail et une augmentation de la violence et de l'utilisation des armes lors des vols de bétail. À compter de 2015, le vol de bétail se fait de plus en plus violent dans le centre du Mali et porte en lui les « germes d'un soulèvement ».<sup>33</sup>

Comme expliqué plus haut, les éleveurs de Douentza, victimes d'attaques directes du MNLA, rejoignent le MUJAO et des groupes armés non étatiques au début de la crise. Les tensions préexistantes entre éleveurs et agriculteurs sont ensuite exacerbées par le déplacement vers le sud de nombreux éleveurs de la région de Tombouctou. Selon des estimations non officielles, à compter de 2012, environ 70 % des éleveurs de cette région sont poussés par l'insécurité vers les régions de Mopti et du delta intérieur.<sup>34</sup> S'ensuit une nouvelle concurrence autour de l'accès aux terres pastorales dans le centre du Mali. Enfin, et surtout, les groupes extrémistes violents, après s'être d'abord emparés de pans entiers du nord du Mali, sont ensuite chassés des grandes villes par l'opération française Serval en 2013, avant de s'organiser et de lancer une nouvelle offensive vers le centre du Mali en 2015.<sup>35</sup>

Ces trois accélérateurs trouvent un terrain fertile dans les conflits locaux existant de longue date autour des ressources naturelles dans le centre du Mali, auparavant gérés en grande partie par la médiation communautaire. Dans la région de Mopti, les conflits autour de l'accès à des ressources telles que la terre et l'eau ont toujours existé, en particulier dans le delta intérieur du Niger. Les causes profondes de ces tensions sont anciennes. Les terres dans le delta intérieur ont longtemps été gérées de différentes manières, alimentant les tensions.<sup>36</sup> L'indépendance du Mali en 1960 est suivie par ailleurs

de décennies de politiques et de lois gouvernementales qui favorisent l'agriculture et le sédentarisme<sup>37</sup> au détriment des communautés pastorales, ce qui génère des tensions communautaires localisées.<sup>38</sup> Les retombées du conflit qui sévit dans le nord du Mali mettent rapidement le feu à une poudrière déjà existante.

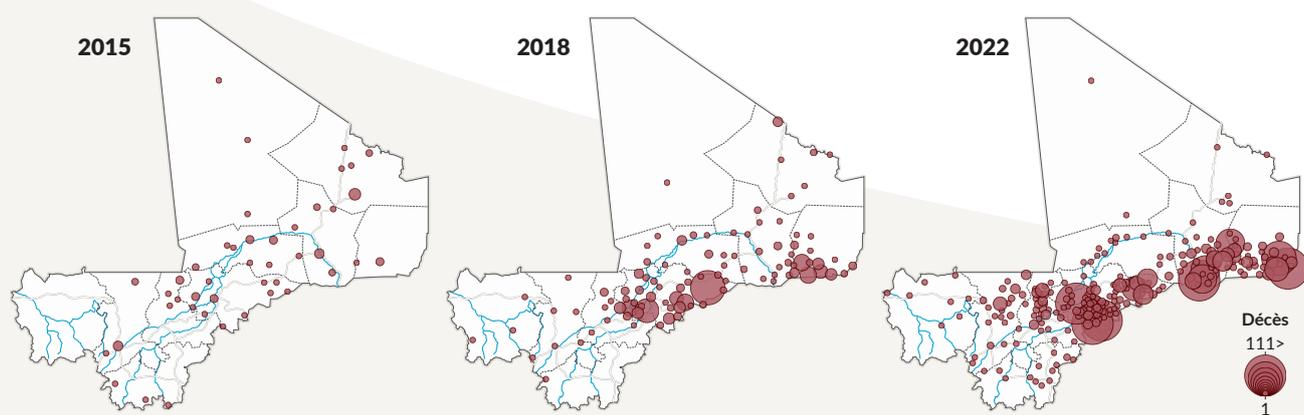
Le Front de libération du Macina est le premier des groupes extrémistes violents à gagner le centre du Mali. Le Front de libération du Macina, créé début 2015 (et rebaptisé Katibat Macina en 2017 après avoir rejoint la coalition plus large du JNIM) est alors dirigé par Amadou Koufa, un prédicateur influent dans la région. Koufa, peul lui-même, recrute principalement, mais pas exclusivement, au sein de la communauté peule. La Katibat Macina tire parti du sentiment d'injustice et du ressentiments éprouvés par les éleveurs peuls au moment des recrutements, imprégnant de religiosité son discours autour des tensions traditionnelles liées aux ressources naturelles. Dans le cadre de sa campagne de recrutement, le groupe utilise par exemple le précepte religieux selon lequel la terre appartient à Allah et aucun individu ne peut la revendiquer.<sup>39</sup> Ce discours trouve un écho auprès des éleveurs et le groupe est rapidement perçu comme une alternative aux représentants corrompus de l'État et aux élites peules qui profitaient de leurs rôles traditionnels (en percevant des droits d'accès aux pâturages, par exemple).<sup>40</sup> Une fois de plus, la concurrence préexistante entre groupes socioprofessionnels, alimentée par des narratifs identitaires, conduit, par effet de domino, des individus à rejoindre ou créer des groupes armés visant à

défendre ce qu'ils considèrent comme les intérêts d'une communauté particulière. C'est le cas, par exemple, de Dan Na Ambassagou.<sup>41</sup>

La violence et l'ampleur des vols de bétail augmentent à mesure que le conflit dans le nord et le centre du Mali s'intensifie de plus en plus sur la base de divisions communautaires. Partie intégrante de l'économie de guerre, le vol de bétail se développe en fonction de la dynamique des conflits (les vols visant des groupes rivaux dans le conflit, et l'ampleur de ces vols s'intensifiant avec les attaques) et des zones géographiques.

À partir de 2015, le vol de bétail évolue en termes de forme, d'ampleur et de mode opératoire.

Tout d'abord, le type de vol de bétail perpétré connaît un tournant décisif. Si des pillages au cours desquels sont volés des troupeaux entiers, et non plus un petit nombre de vaches sont enregistrés à la frontière entre le Mali et le Niger dans les années 1990, le vol de bétail à grande échelle devient le principal mode opératoire dans tout le nord et le centre du Mali durant la période considérée. Ces vols remplacent les vols ordinaires à petite échelle, devenus un élément marginal dans la dynamique globale du vol de bétail.<sup>42</sup> Selon les acteurs locaux, des centaines, voire des milliers, de têtes de bétail sont volées et vendues dans les pays voisins au cours de cette période.<sup>43</sup> Avec l'augmentation des vols de troupeaux entiers et du nombre de pillages, le nombre de têtes de bétail volées pendant cette période atteint un niveau record.



**FIGURE 3** Victimes de conflits au Mali, 2015, 2018 et 2022.

SOURCE : José Luengo-Cabrera, Twitter, d'après des données de l'ACLED, [https://twitter.com/J\\_LuengoCabrera/status/1601937055445024770](https://twitter.com/J_LuengoCabrera/status/1601937055445024770)

De plus, du fait de l'augmentation des groupes armés dont les zones d'influence finissent par se stabiliser dans certaines régions mais demeurent très instables dans d'autres, de nouvelles pratiques émergent, telles que l'extorsion et la *zakat* (taxe imposée par les groupes extrémistes violents). Le nombre de têtes de bétail volées aux éleveurs augmente en conséquence, que ce soit dans le cadre de pillages (souvent accompagnés d'attaques), d'extorsions ou de la *zakat*. L'extorsion et la *zakat* font leur apparition dans le centre du Mali en 2015 et sont monnaie courante dans la région depuis 2017, les groupes ayant gagné en influence et commencé à « protéger » la population (extorsion) ou à imposer des taxes (*zakat*).<sup>44</sup>

La *zakat* est un précepte islamique selon lequel toute personne dépassant un certain seuil de richesse doit reverser un pourcentage de ses avoirs (généralement 2,5 %), qui est ensuite distribué aux pauvres ou utilisé pour soutenir des initiatives djihadistes. Il ressort cependant des entretiens que la *zakat* est souvent prélevée à tort par les groupes armés, en particulier dans le nord du Mali, où la situation sécurité reste fluide. Les communautés doivent payer la *zakat* à plusieurs groupes qui prétendent tous représenter El Sahel ou le JNIM.<sup>45</sup> Les groupes d'autodéfense, même s'ils n'évoquent pas la *zakat*, ont recours à des méthodes similaires pour extorquer des fonds aux personnes qui se trouvent dans leur zone d'influence, en leur offrant une protection en échange. Il ressort de nos entretiens que, dans la région de Mopti, un propriétaire de bétail peut être extorqué par un groupe d'autodéfense prétendant protéger son village, être attaqué quelques jours plus tard et son bétail volé, puis être contraint de donner des têtes de bétail à des groupes qui prétendent collecter la *zakat*.<sup>46</sup>

*Le vol de bétail est très répandu dans les centres où les économies illicites sont d'importants facteurs d'instabilité.*

## Trois formes de vol de bétail

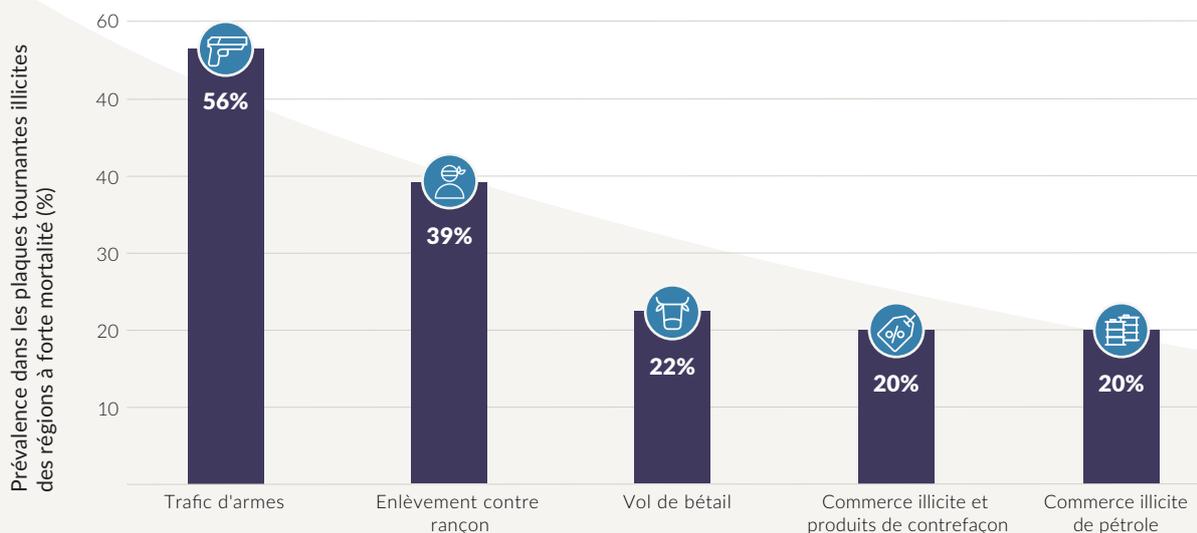
Selon les parties prenantes, on entend par vol le fait de voler, de piller, de dévaliser, ou encore d'extorquer du bétail aux propriétaires légitimes.

- **Le vol ou le larcin** consiste à dérober du bétail à l'insu du propriétaire, souvent la nuit ou le jour dans les champs. Cette forme du vol de bétail est répandue chez les bandits individuels et les groupes discrets qui tirent partie de l'insécurité ambiante pour voler du bétail. Ces bandits sont parfois d'anciens bergers qui connaissent bien les éleveurs et volent souvent le bétail la nuit, afin d'éviter la violence susceptible de s'ensuivre. Cette forme de vol était répandue au Mali jusqu'en 2012.
- **Le pillage ou le vol qualifié** consiste à prendre de force le bétail au propriétaire, voire à le tuer ou à l'enlever s'il résiste. Des attaquants non identifiés se sont livrés à des vols de bétail à grande échelle, notamment dans les régions où aucun groupe armé spécifique ne contrôle la situation. Cette forme du vol de bétail est courante dans la plupart des régions du centre et du nord du Mali et s'accompagne souvent de l'attaque d'un village avec vol de bétail et d'autres biens à la clé.
- **L'extorsion** consiste à forcer un propriétaire à donner contre son gré une partie de son troupeau au titre de la *zakat* en échange d'une protection (par exemple par des milices d'autodéfense) ou pour d'autres motifs. Cette forme du vol de bétail est particulièrement répandue dans les régions contrôlées par El Sahel et le JNIM, ainsi que dans les zones d'influence des milices d'autodéfense.

Outre le changement d'échelle (à la fois en termes du nombre d'incidents et du nombre de têtes de bétail volées par incident), on observe au cours de cette période une escalade de la violence utilisée lors des vols. Les vols de bétail s'accompagnent souvent de niveaux élevés de violence car les groupes armés sont nombreux, disposent d'armes et utilisent des tactiques sans compromis. Les griefs communautaires alimentant de plus en plus le conflit, des milices d'autodéfense et des groupes extrémistes violents lancent des attaques de représailles, brûlant des villages entiers, tuant des civils et pillant tous les biens et les ressources, y compris le bétail.

Lorsque les extorsions et pillages de bétail n'ont pas lieu dans le cadre d'une attaque sur un village, ils s'accompagnent souvent d'enlèvements contre rançon ou de meurtres. Selon un expert, les groupes armés ont tué des centaines de bergers depuis 2015, et notamment « tous ceux qui ont montré le moindre signe de résistance ». <sup>47</sup> Ils enlèvent aussi désormais des bergers, des membres de la famille des propriétaires de bétail ou les propriétaires de bétail eux-mêmes pour demander rançon. Une victime d'extorsion explique ce qui lui est arrivé : « Pendant le Ramadan 2020, les Dozos (milices d'autodéfense) sont venus et ont volé 85 de mes vaches. Pour rester en vie, j'ai payé 1 million de FCFA (1 526 €). J'ai revu par la suite mes bêtes tout près, dans le village de Sofara [région de Mopti]. » <sup>48</sup> Certains éleveurs sont parfois tués sans pouvoir payer de rançon.

La moindre résistance au pillage ou à l'extorsion peut entraîner la mort. Ceci est particulièrement le cas pour El Sahel dans les régions de Gao et de Ménaka. <sup>49</sup> En 2019, le représentant du Réseau des peuples pasteurs du Sahel (RPPS) à Mopti, Amadou Gamby, a qualifié la situation de catastrophique, les groupes armés tuant souvent les propriétaires de bétail ou les éleveurs à Mopti avant de s'emparer de leurs animaux. <sup>50</sup> Sur le plan régional, le lien entre vol de bétail, enlèvements contre rançon et trafic d'armes a été mis en évidence par la cartographie des plaques tournantes des économies illicites dressée par la GI-TOC en Afrique de l'Ouest, principalement au Nigéria et au Mali (voir Figure 4). Ces trois économies illicites sont souvent associées et inter connectées (ce qui met en évidence le recours considérable aux armes lors de vols de bétail) mais sont aussi particulièrement répandues dans les lieux où les économies illicites représentent d'importants facteurs d'instabilité. <sup>51</sup>



**FIGURE 4** Les économies illicites les plus importantes dans les plaques tournantes illicites des « régions à forte mortalité ».

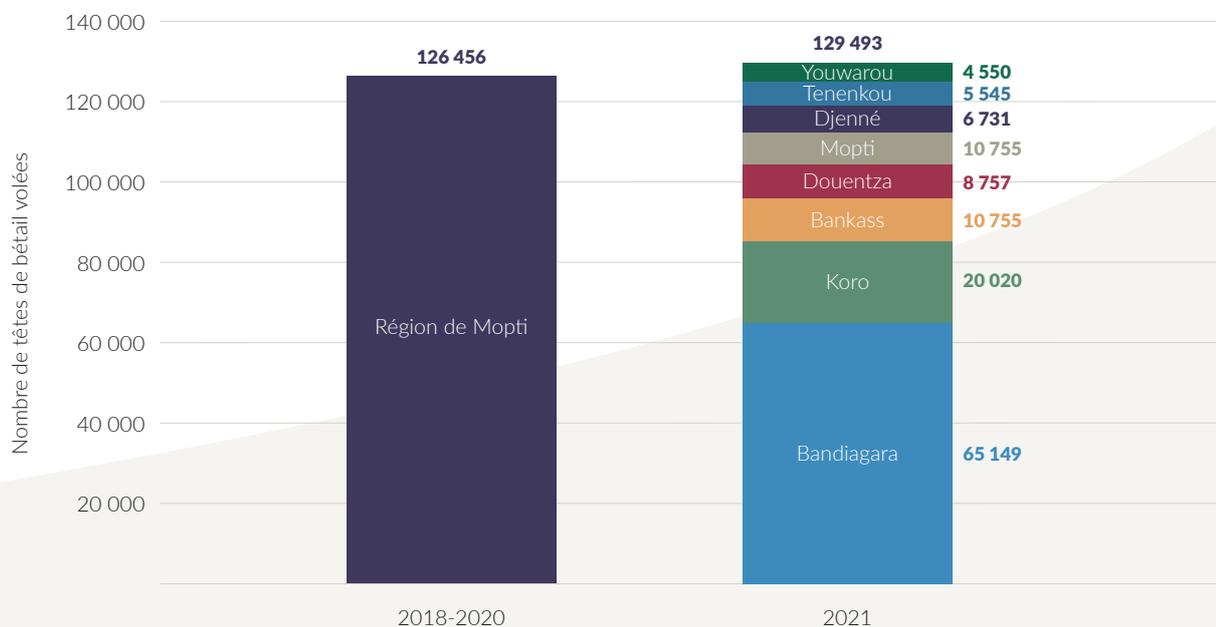
SOURCE : Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, Bulletin de risque - Numéro 5, octobre 2022

## Augmentation du nombre de vols de bétail depuis 2021

L'année 2021 a marqué un tournant dans l'ampleur des vols de bétail dans le centre et le nord du Mali. La dynamique décrite ci-dessus, qui s'est développée entre 2015 et 2021, s'est ensuite accélérée. En 2021, les niveaux de violence et de vol de bétail ont largement dépassé ceux des années précédentes, et 2022 pourrait dépasser les chiffres de 2021.

Si les attaques à l'encontre des communautés et des villages ont augmenté en nombre et en intensité, le vol de bétail, qui fait partie à part entière de ces incidents, a lui aussi gagné en intensité. Qui plus est, avec l'accélération du rythme des attaques et l'expansion géographique de nombreux groupes armés, la demande en ressources a augmenté. Abondant au Mali et facile à vendre afin de se procurer des armes, des motos, du carburant et de la nourriture, le bétail est bien placé pour répondre à cette demande. Il permet par ailleurs de nourrir directement un plus grand nombre de combattants et de maintenir des alliances.

Selon les chiffres officiels, qui sont susceptibles de ne pas être représentatifs de la réalité en raison d'une sous-déclaration et d'un suivi sporadique de la situation, le nombre de têtes de bétail volées dans le centre du Mali en 2021 a dépassé 2018, 2019 et 2020 cumulés (voir figure 5), Bandiagara, Koro et Bankass étant les trois districts les plus touchés dans le centre du Mali (et tous trois situés dans la région de Mopti).<sup>52</sup> De 2019 à 2021, les vols de bovins sont passés d'environ 78 000 à 130 000 dans la région de Mopti. Rien qu'à Bandiagara, cela représente plus de 1 250 têtes de bétail volées par semaine.<sup>53</sup> En plus des bovins, environ 140 000 chèvres et moutons ont été volés en 2021, ce qui porte le nombre total de têtes de bétail pillées en 2021 à 270 000 dans la région de Mopti.



**FIGURE 5** Nombre cumulé de têtes de bétail volées dans la région de Mopti, Mali, 2018-2020 et 2021.

SOURCE : Bureau du gouverneur de la région de Mopti, Rapport de la conférence régionale sur le vol de bétail dans la région de Mopti, ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, 7 décembre 2021, cité dans l'Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, Bulletin de risque - Numéro 4, juin 2022

Bien que des données complètes au titre de 2022 ne soient pas accessibles à l'heure de la rédaction de ce rapport, le vol de bétail semble continuer à gagner fortement en ampleur d'après certains entretiens. Quelques rapports ont établi un lien, au moins partiel, entre cette augmentation et la multiplication des opérations menées par les FAMA, les milices d'autodéfense pro-gouvernementales et, depuis décembre 2021, par leurs partenaires russes du groupe Wagner.<sup>54</sup> Ces acteurs, qui patrouillent ensemble, ont été accusés d'un nombre croissant d'exactions dans le centre du Mali, y compris de l'incident le plus meurtrier de l'histoire du conflit, qui a fait 300 morts parmi les civils dans le village de Moura, district de Djenné, région de Mopti.<sup>55</sup> Il ressort d'entretiens et de sources en libre accès que le vol de bétail a fortement augmenté dans plusieurs communes des districts de Mopti et de Bandiagara durant le dernier trimestre 2022.<sup>56</sup> Bien que les chiffres soient difficiles à compiler, des sources ont fait état de plusieurs milliers de bovins, et d'un nombre similaire de chèvres et d'ovins, volés entre octobre et novembre.<sup>57</sup>

Si le vol de bétail est devenu un élément à part entière de la dynamique des conflits, s'accompagnant du pillage systématique de tous les biens, l'ampleur qu'a pris le phénomène en 2022 suscite de vives inquiétudes. Selon certaines sources, le vol de bétail pourrait faire partie d'une stratégie visant à priver les populations locales de tout ce qu'elles possèdent, les obligeant à quitter leurs villages pour trouver de la nourriture et de nouveaux moyens de subsistance ailleurs.<sup>58</sup>

Parallèlement, le 10 novembre 2022, les FAMA ont publié un communiqué dans lequel elles indiquaient avoir récupéré 600 têtes de bétail reprises « aux terroristes » et les avoir rendues à leurs propriétaires.<sup>59</sup> Accuser d'autres belligérants de vols de bétail et prétendre faire partie de ceux qui restituent les animaux volés aux communautés est une manœuvre des groupes extrémistes violents, d'une part, et de l'État et de ses affiliés, d'autre part. Dans un contexte de désinformation généralisée et de désorientation de l'opinion publique, c'est devenu un argument politique difficile à corroborer.

Dans le nord du Mali, la hausse concomitante de la violence et du vol de bétail depuis 2019 s'explique en grande partie par l'expansion des opérations d'EI Sahel dans les régions de Gao et de Ménaka (dans le cadre d'une campagne plus large menée dans la région du Liptako-Gourma).<sup>60</sup> Bien que d'autres groupes rebelles et extrémistes violents<sup>61</sup> opèrent dans la région, nos données indiquent qu'EI Sahel est à l'origine de la plupart des vols de bétail et des violences perpétrées dans la région.<sup>62</sup> Des niveaux de violence sans précédent ont été enregistrés dans le nord du Mali en 2022, alimentés en grande partie par EI Sahel.<sup>63</sup> Cette escalade de la violence s'explique en partie, mais pas exclusivement, par le vide sécuritaire créé suite au départ des soldats français de leurs bases militaires à Ménaka (juin) et à Gao (août).<sup>64</sup> Depuis ce retrait, l'approche employée par EI Sahel a changé, de même que l'échelle des opérations. Au lieu de combattre, piller et/ou tuer avant de battre en retraite, les forces d'EI Sahel restent maintenant plusieurs heures, voire plusieurs jours, dans des villes d'envergure moyenne (par exemple Talataye et Andéramboukane).<sup>65</sup> Parallèlement, le rythme et l'ampleur des attaques se

sont intensifiés.<sup>66</sup> Plus de 70 000 civils ont ainsi été contraints de fuir vers Ménaka (une ville qui compte normalement 20 000 habitants),<sup>67</sup> des milliers d'autres vers Gao et plus au nord, vers Kidal, voire vers la frontière algérienne (pour les communautés qui ont de la famille de part et d'autre de la frontière).<sup>68</sup> En octobre 2022, plus des trois quarts de la région de Ménaka étaient passés sous le contrôle d'El Sahel.<sup>69</sup> Les sources interrogées en octobre 2022 ont toutes fait part de leur désarroi, déclarant que les civils qui possédaient du bétail, des chèvres ou des moutons avaient dû abandonner leurs troupeaux, que des centaines de personnes avaient perdu leurs moyens de subsistance et que tout le monde craignait pour sa sécurité suite à la percée d'El Sahel depuis le début de l'année 2022.<sup>70</sup>

Selon les chiffres officiels de la Direction régionale des productions et des industries animales à Gao et les données de 2019 de la FAO, le nombre de bétail volé au cours des neuf premiers mois de 2022 a largement dépassé celui de 2019.<sup>71</sup> Dans le district d'Ansongo, par exemple, les autorités ont enregistré plus de 86 000 vols de bétail, soit près de deux fois plus qu'en 2019.<sup>72</sup> Dans le district de Gao, on en dénombrait déjà 71 000 avant le dernier trimestre de l'année.<sup>73</sup> Ces chiffres ne reflètent probablement qu'une fraction de la réalité dans un contexte marqué par un grand niveau d'insécurité, la présence relativement faible de l'État en dehors des grandes villes et la sous-déclaration notable des vols. Les parties prenantes interrogées en août et septembre 2022 à Gao, Ansongo, Ménaka et Andéramboukane ont toutes déclaré que l'ampleur des pillages de bétail en 2022 dépassait de loin ce qu'elles avaient connu auparavant.<sup>74</sup>



# CONFLIT AUTOUR DES RESSOURCES

Un éleveur peut mener son bétail paître dans les champs entre Sevare et Mopti, dans le centre du Mali. De nombreux éleveurs peuvent se sentir impuissants face à la prolifération des vols de bétail dans la région. © Michele Cattani/AFP via Getty Images

## Prix et recettes

Comme indiqué plus haut, le vol de bétail est une source importante de revenus pour les groupes armés non étatiques opérant au Mali. Selon les autorités maliennes, entre 2018 et 2020, les vols de bétail à l'échelle nationale ont représenté une perte économique de 69,5 milliards de FCFA (plus de 106 millions d'euros).<sup>75</sup> Compte tenu du rôle prépondérant joué par une myriade de groupes armés dans la filière du vol de bétail au Mali, il est évident qu'une part importante de ces revenus perdus va aux groupes armés opérant dans le pays.

Bien qu'il n'ait pas été possible de réunir des données sur les revenus financiers de chaque groupe armé impliqué dans le vol de bétail au Mali, les données disponibles concernant les prix, le nombre de têtes de bétail volées dans des districts spécifiques, ainsi que la localisation géographique des opérations menées par les différents groupes armés, nous permettent de tirer quelques conclusions générales.

Les prix du bétail (volé ou non) varient en fonction de multiples facteurs, notamment l'offre et la demande, la saison, l'accessibilité du marché, la santé, la race et la qualité de l'animal, ainsi que le déstockage régulier des troupeaux, en particulier en période de crise. D'une manière générale, le centre du Mali et les zones situées le long du Niger sont riches en vaches et en taureaux, tandis que les régions désertiques de Gao et de Ménaka comptent davantage de petits ruminants (chèvres et moutons) et de camélidés. Ainsi, sur le marché de Fatoma, grand marché d'exportation de la région centrale de Mopti où les bovins abondent, le prix moyen pour un taureau se situe généralement entre 250 000 et 300 000 FCFA (335 à 458 €), tandis que le coût d'une vache fluctue entre 200 000 et 250 000 FCFA (305 à 335 €). Il existe des variations importantes, comme expliqué ci-dessus. Le prix d'un taureau en bonne santé et de belle taille peut, par exemple, avoisiner 500 000 FCFA (670 €). Sur le marché de Wabaria, l'un des principaux marchés régionaux d'exportation de la région de Gao, où les bovins sont moins abondants, le prix d'un taureau se situe entre 300 000 et 350 000 FCFA (458 €-534 €) et celui d'une vache entre 250 000 et 300 000 FCFA (335 €-458 €). À titre de comparaison, une chèvre à Gao coûte entre 20 000 et 35 000 FCFA (30 à 53 €), alors qu'à Mopti, où les chèvres sont moins abondantes, les prix des chèvres varie entre 30 000 et 50 000 FCFA (45 à 76 €).<sup>76</sup>

Malgré le vol généralisé de troupeaux et le volume important de bovins, caprins et ovins volés sur les marchés du Mali (et des pays voisins), les prix du bétail sur ces grands marchés d'exportation régionaux sont restés globalement stables ces six dernières années (2016 à 2022).<sup>77</sup> Ces prix contrastent avec ceux pratiqués dans d'autres régions où le vol est très répandu. Dans le nord-ouest du Nigeria par exemple, les prix du bétail ont baissé car le bétail volé a inondé les marchés et certains acheteurs ont préféré s'abstenir pour ne pas prendre le risque d'acquérir des animaux volés.<sup>78</sup> La présente étude ne permet pas de déterminer pourquoi le prix du bétail au Mali n'a pas été affecté par le vol de bétail, ni par l'insécurité généralisée, le COVID-19, les sanctions de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et la fermeture des frontières (de janvier à juillet 2022).



### Taureaux à Mopti



### Chèvres à Gao



**FIGURE 6** Prix en FCFA d'un taureau et d'un bouc au Mali, 2017-2022.

SOURCE : Famine Early Warning Systems Network, *Mali bulletin des prix*, septembre 2022, <https://fews.net/west-africa/mali/price-bulletin/september-2022>

Toutefois, d'après les entretiens avec les parties prenantes, le prix du bétail volé sur les marchés (locaux ou régionaux) est toujours moins élevé que celui du reste du bétail.<sup>79</sup> Le bétail volé peut être jusqu'à près de deux fois moins cher que le bétail normal, selon les données recueillies, voire encore moins cher (jusqu'à 70 % de moins), selon une source.<sup>80</sup> On retrouve des ratios similaires dans toute la région, pour les ovins, les caprins, les vaches et les taureaux. Selon un intermédiaire impliqué dans la négociation des prix du bétail, c'est notamment le cas lorsque le vendeur « veut se débarrasser des preuves le plus rapidement possible et vend ainsi en priorité aux bouchers qui amènent directement les bêtes à l'abattoir ».<sup>81</sup>

Ces écarts de prix semblent indiquer que les acheteurs connaissent généralement la provenance du bétail qu'ils achètent, qu'il soit volé ou non. Les parties prenantes ne sont toutefois pas toutes d'accord sur ce point. Certaines sources expliquent que l'individu qui achète une vache beaucoup moins chère que le prix moyen sait exactement ce qu'il achète, mais décide de le faire quand même.<sup>82</sup> D'autres sources ont réfuté cette affirmation ; un boucher a répondu que les prix peuvent varier considérablement, en particulier en période de déstockage ou selon les saisons, de sorte qu'il n'est pas évident de savoir si le bétail est volé ou non, et certains acheteurs peuvent acheter des animaux volés sans le savoir.<sup>83</sup>

D'après les données disponibles, il est probable qu'une part importante du bétail volé soit vendue à des prix cassés. En outre, un certain nombre d'indicateurs (allant de marques distinctives à l'identité du marchand et à la rapidité avec laquelle il souhaite écouler son stock) peuvent révéler la provenance illicite du bétail. Cependant, il semble également probable que certains animaux volés soient blanchis dans la chaîne d'approvisionnement régulière sur les marchés régionaux et vendus au prix standard. Cette dynamique est probablement d'autant plus fréquente que le point de vente est éloigné du lieu du vol.

Les recettes tirées du vol peuvent être grossièrement estimées à gros traits dans les régions pour lesquelles on dispose de données quant au volume de bétail volé, et dans lesquelles prédomine un groupe armé spécifique, acteur principal du vol. Toutefois, ces estimations sont probablement inférieures à la moyenne, le vol de bétail ayant tendance à diminuer dans les régions où un certain groupe armé exerce une influence globalement peu

contestée, probablement parce que cette pratique est extrêmement impopulaire auprès des communautés et qu'elle nuirait par conséquent à tout projet de gouvernance.

À titre d'exemple, le district de Youwarou (région de Mopti) est sous l'influence de la Katibat Macina, et la grande majorité des incidents concernant le bétail peuvent être attribués à ce groupe sous forme de prélèvement de taxes (*zakat*) ou de pillage (butin de guerre). Selon les données du bureau du Gouverneur de Mopti, 4 550 vaches et 6 200 chèvres ont été volées en 2021. (Il est à noter que ces chiffres sont bien inférieurs à ceux des autres circonscriptions où la gouvernance est contestée, comme nous l'avons vu plus haut). Un calcul peut être effectué en se basant sur la fourchette inférieure des prix officiels cités ci-dessus et en prenant 50 % du prix officiel pour le bétail volé (100 000 FCFA [152 €] par vache volée et 15 000 FCFA [22 €] par chèvre volée) et en gardant à l'esprit les possibles variations de prix soulignées ci-dessus. En supposant qu'environ 80 % du bétail volé est vendu, le reste étant soit perdu soit consommé, les recettes du vol de bétail représentent un bénéfice net annuel d'environ 440 millions de FCFA (672 000 €) dans un seul district.<sup>84</sup>

Dans d'autres régions du Mali qui continuent de se disputer différents groupes, il n'est pas possible de calculer avec précision les recettes que chaque groupe est susceptible de tirer du vol de bétail. Cependant, il est clair que le commerce du bétail est une source substantielle de revenus pour les groupes armés du Sahel. Au Burkina Faso, par exemple, des sources au sein d'Ansarul Islam, groupe burkinabé ayant des liens avec la Katibat Macina au centre du Mali, ont déclaré gagner, selon les périodes, entre 25 et 30 millions de FCFA (38 285 - 45 943 €) par mois grâce au vol de bétail dans les régions où ils opèrent (Sahel, Nord et Centre-Nord).<sup>85</sup> L'ampleur de ce commerce est considérable : entre 2017 et 2021, Ansarul Islam a vendu 8 millions de têtes de bétail et d'autres animaux, selon un consortium de commerçants affiliés au groupe dans les provinces burkinabé du Soum et de l'Oudalan (région du Sahel), dans la zone de Bourzanga (région du Centre-Nord) et celle de Fada N'Gourma (région de l'Est).<sup>86</sup>

## Constance du vol de bétail dans l'économie de guerre au Mali

Depuis 2012, le vol de bétail s'est avéré être une source de revenus particulièrement fiable pour l'économie de guerre au Mali. Cette situation contraste avec d'autres économies illicites dont l'importance en tant que source de revenus pour les acteurs du conflit fluctue, l'instabilité les rendant souvent moins lucratives ou trop risquées.

Les enlèvements contre rançon, principalement de cibles occidentales, constituaient ainsi une source importante de revenus pour les groupes extrémistes violents alliés à Al-Qaïda avant 2012. Toutefois, avec l'intensification des conflits, les cibles étrangères de grande valeur se sont raréfiées et les revenus tirés des enlèvements ont fortement diminué. Les enlèvements contre rançon restent une source de revenus, mais moindre qu'avant, et portent par exemple sur de riches Maliens (hommes d'affaires, commerçants, éleveurs de bétail et marchands d'or), en particulier à Gao.<sup>87</sup>

De même, avant 2012, un volume important de cocaïne transitait par le Sahara, constituant une source importante de revenus pour les groupes armés opérant dans le nord du Mali. La crise de 2012 et la flambée d'instabilité qui en a résulté, ainsi que la présence croissante de troupes internationales, ont eu un impact négatif sur les itinéraires transsahariens de la cocaïne, et une part importante de la cocaïne a trouvé de nouveaux itinéraires. Les possibilités pour les groupes armés, y compris les groupes extrémistes violents, de taxer les flux de cocaïne dans toute leur zone d'influence au Sahel et au Sahara ont de fait diminué. Ces routes n'ont jamais totalement disparu et une partie de la cocaïne continue de transiter par le Mali, procurant d'importants revenus financiers aux groupes armés signataires dans le nord du Mali et, dans une moindre mesure, aux groupes extrémistes violents et à d'autres groupes exerçant une influence territoriale via la perception de taxes sur le transit.<sup>88</sup>

La constance du vol de bétail au fil du temps s'explique en partie par le rôle central qu'occupe le bétail dans les moyens de subsistance au Mali, une grande partie des troupeaux restant sur place malgré l'instabilité. Cet état de fait révèle des tendances dans la relation entre instabilité et économies illicites, les risques accrus liés à l'instabilité contribuant par exemple à la délocalisation du commerce de transit, alors que d'autres économies, implantées localement en termes de production et de consommation, sont moins en mesure de déplacer leurs activités.<sup>89</sup> La nature dispersée du marché de la consommation de bétail, marqué par des niveaux élevés de demande dans tout le pays et la sous-région, contribue également à faire du bétail une source de revenus attrayante, le bétail pouvant être facilement vendu et échangé contre de l'argent. Cette capacité à monnayer rapidement les biens volés, même dans des contextes de grande instabilité, explique également l'attrait durable du vol de bétail en tant que source de revenus pour les acteurs du conflit.

Cela ne veut pas dire que le vol de bétail n'a pas d'impact sur les communautés locales d'éleveurs. À mesure que le conflit se prolonge et s'intensifie, les éleveurs luttent de plus en plus pour conserver leur bétail. Beaucoup ont déjà réduit le nombre de têtes dans leurs troupeaux, certains restent en ville et renoncent à la transhumance, et des centaines d'autres ont perdu la totalité de leur troupeau et, avec lui, leur seule source de subsistance.

La constance relative du vol de bétail en tant qu'élément à part entière de l'économie de guerre pourrait également s'expliquer pour partie par le fait que les parties prenantes locales, nationales et internationales sont moins intéressées à enrayer cette pratique que d'autres activités criminelles (telles que les enlèvements contre rançon, le trafic de stupéfiants ou l'extraction illégale d'or). Le rôle du vol de bétail, à la fois comme source de revenus pour les groupes armés et comme facteur d'instabilité, reste sous-estimé.

## Vol de bétail et gouvernance des groupes armés

Le vol de bétail fait partie intégrante de l'économie de guerre, et les acteurs armés réalisent des bénéfices importants en vendant le bétail volé, ce qui leur permet de subvenir à leurs besoins logistiques. Cependant, la recherche de profit n'est pas la seule raison pour laquelle les groupes extrémistes violents, en particulier, se livrent au vol de bétail et sont impliqués plus généralement dans l'économie de l'élevage. En effet, lorsque les communautés ne sont pas suffisamment soutenues par les autorités publiques, soit en raison de l'absence de ces dernières, soit à cause de la corruption, les groupes extrémistes violents prennent souvent le relais. Des groupes comme la Katibat Macina au centre du Mali poursuivent une stratégie de légitimation qui consiste à fournir un certain nombre de services de base à la population.<sup>90</sup> Ils administrent notamment la justice à travers la résolution des conflits quotidiens entre et au sein des communautés, et en particulier les tensions autour du vol de bétail et l'accès à la terre.<sup>91</sup>

Dans le delta intérieur du Niger, la Katibat Macina a imposé des règles très claires en matière de gestion des ressources naturelles, réglementant par exemple l'accès aux pâturages appelés *bourgoutières*.<sup>92</sup> Dans les zones sous influence de la Katibat Macina, le vol de bétail et les autres formes de banditisme sont devenus marginaux. (Il est à noter que la Katibat Macina n'est manifestement pas alliée à des groupes de bandits ordinaires et qu'elle s'y est au contraire opposée à plusieurs reprises). Cela ne signifie pas que la Katibat Macina ne se livre pas au vol de bétail, mais plutôt qu'elle le fait d'une manière qui peut être justifiée et qui est donc présentée comme légitime (ou légitimée). Elle prélève par exemple la *zakat* et pille le bétail des communautés ou des propriétaires individuels de bétail qui sont considérés comme des ennemis et travaillent avec l'État. Les règles sont strictes et les communautés craignent les sanctions que la Katibat Macina impose aux voleurs en appliquant la charia.<sup>93</sup> En d'autres termes, vivre sous l'influence de la Katibat Macina implique de respecter ses règles pour ne pas être en danger.<sup>94</sup>

Dans le district de Youwarou, par exemple, le pillage ou le vol de bétail est rare, pour les raisons qui précèdent notamment ; en contrepartie, la Katibat Macina impose la *zakat* à tous les propriétaires de bétail du district. Des taxes similaires sont également imposées sur les cultures agricoles dans le district, ce qui signifie que les agriculteurs doivent également payer. Le groupe prélève, au titre de la *zakat*, un veau mâle d'un an pour 30 têtes de bétail et une génisse pour 40 têtes de bétail.<sup>95</sup>

De nombreuses personnes interrogées ont indiqué que dans la zone d'influence de la Katibat Macina, si un vol de bétail est signalé au groupe, celui-ci agit le plus souvent en conséquence et tente de récupérer le troupeau pour le rendre à son propriétaire (bien qu'il y ait encore de nombreux cas non résolus de bétail volé et signalé). En comparaison, les personnes interrogées ont indiqué que si un vol est signalé aux autorités, il est moins probable que le troupeau volé soit retrouvé ou qu'une compensation soit fournie.<sup>96</sup>

La Katibat Macina a également chassé les fonctionnaires corrompus du ministère de l'Élevage et de la Pêche qui exigeaient aux éleveurs des paiements non justifiés. Les fonctionnaires demandaient par exemple un paiement compris entre 200 000 FCFA (305 €) et 300 000 FCFA (458 €) lorsque les animaux n'étaient pas vaccinés, sans expliquer à quoi servait cet argent.<sup>97</sup> La plupart des fonctionnaires ayant quitté la région, les autorités corrompues ne peuvent plus extorquer d'argent aux éleveurs, et la légitimité de la Katibat Macina s'en est trouvée renforcée. De même, les situations telles que citées plus haut, dans lesquelles un juge ne rend pas la justice parce qu'il a été corrompu, ont disparu.

*Le vol de bétail fait  
partie intégrante  
de l'économie de  
guerre du Mali.*

De nombreux individus des communautés situées dans les zones d'influence de la Katibat Macina apprécient la gouvernance du groupe (les services de base qu'ils offrent, la justice, la protection contre les comportements prédateurs), même si les règles de la Kalibat sont imposées, souvent par la force ou sous la menace, et que tous les groupes socioprofessionnels doivent payer.<sup>98</sup> Ce degré de légitimité au sein des communautés explique en partie le succès du groupe, qui est parvenu à remplacer l'État dans les régions dont il a pris le contrôle.

Les zones non inondées du delta<sup>99</sup> ne sont en revanche pas exclusivement sous l'influence de la Katibat Macina, d'autres groupes disputant le territoire. Ainsi, outre les FAMa, de nombreux groupes armés opèrent à Bandiagara, ce qui se traduit par un niveau élevé de violence intercommunautaire et d'affrontements armés : attaques de représailles, incendies et pillages de villages et, bien sûr, vols de bétail. Bandiagara est de loin le district le plus touché par le pillage de bétail, avec plus de 65 000 bêtes volées en 2021, soit près de 15 fois plus que dans le district de Youwarou au cours de la même période.<sup>100</sup> Selon un propriétaire de bétail de Bandiagara, dans un contexte de grande violence et d'insécurité généralisée, « chacun a l'impression de pouvoir voler ce qu'il veut ». <sup>101</sup>

Selon une source, la Katibat Macina a intégré d'anciens *térééré* dans ses rangs qui sont en charge des pillages, vu que c'est leur spécialité et que le groupe a besoin de combattants spécialisés (pour commettre des pillages, des enlèvements et poser des engins explosifs improvisés).<sup>102</sup> D'autres sources ont cependant indiqué que les groupes de bandits opèrent librement et profitent de l'insécurité généralisée pour lancer de nouvelles attaques. La baisse de la violence, qui semble concorder avec le renforcement du contrôle par un groupe armé, peut donc constituer un élément central pour la légitimité du groupe armé dominant.



# LA FILIÈRE

Vente de bétail au marché du lundi à Djenné. Le prix du bétail volé sur les marchés locaux et régionaux est toujours inférieur au bétail régulier. © Insights/Universal Images Group via Getty Images

## Auteurs des vols

Trois catégories d'acteurs sont impliquées dans le premier stade du vol de bétail au Mali, à savoir le vol lui-même. Comme indiqué ci-dessus, la participation d'un large éventail de groupes armés non étatiques (y compris de milices d'autodéfense) et de groupes extrémistes violents dans la filière du vol de bétail a profondément transformé son fonctionnement. Le pillage de bétail étant devenu un élément des attaques et des représailles intercommunautaires, presque toutes les factions sont impliquées, à des degrés divers, dans des vols de bétail. Des bandits dont l'affiliation à des groupes armés politiques ou extrémistes violents n'est pas (y compris des *térééré* et des hommes armés non identifiés) commettent eux-aussi des vols de bétail. De surcroît, les FAMa sont des voleurs de premier plan et ont été accusés, avec d'autres groupes, de piller le bétail dans les villages peuls dont les habitants sont accusés d'appartenir à des groupes extrémistes violents. Ces opérations se sont multipliées en 2022. Bien que tous ces acteurs opèrent séparément, il est important de comprendre les alliances qui se nouent entre les acteurs car elles façonnent profondément l'économie politique du vol de bétail.

Les FAMa et d'autres autorités maliennes fournissent dans certains cas un soutien institutionnel aux milices d'autodéfense non peules dans le centre et le nord du Mali et, dans d'autres cas, ferment les yeux sur leurs activités. Les autorités maliennes ont à plusieurs reprises délégué leurs responsabilités en matière de sécurité à des groupes d'autodéfense. Cela signifie que ces derniers opèrent dans une impunité presque totale, notamment en ce qui concerne les vols de bétail ou les autres exactions commises à l'encontre de victimes peules. Ce recours de l'État aux groupes d'autodéfense exacerbe des tendances préexistantes : les communautés sédentaires ont toujours été davantage représentées dans les institutions de l'État car, selon un éleveur du centre du Mali, « tous les agriculteurs ont un fils ou un membre de leur famille » dans la police, la gendarmerie ou dans une administration locale sur lequel s'appuyer pour faire, le plus souvent, pencher la balance de leur côté.<sup>103</sup> La situation est largement perçue ainsi par les Peuls, ce qui alimente la polarisation. Une source engagée dans la médiation communautaire à Gao illustre l'impuissance ressentie par de nombreux éleveurs peuls face aux vols de bétail par cette anecdote : un éleveur peul se rendant un jour au palais de justice pour dénoncer la décision des autorités de ne pas enquêter sur un cas de vol qu'il avait signalé, voit l'une de ses vaches dans la cour du juge et « comprend vite qu'il ne va pas gagner le procès ».<sup>104</sup>

À l'opposé, les éleveurs peuls ou bellas organisés en milices d'autodéfense ou en groupes de bandits (*térééré* au centre du Mali) peuvent avoir un large éventail d'alliances avec des groupes extrémistes violents. Cela témoigne plus largement de la relation complexe entre les groupes extrémistes violents et les économies illicites (et les réseaux criminels), le vol de bétail n'étant qu'un exemple d'alliance parmi tant d'autres. Les milices d'autodéfense, les bandits et les groupes extrémistes violents peuvent :

- Coexister : opérer sur le même territoire en ayant des interactions limitées mais sans être en concurrence les uns avec les autres ;
- Coopérer : collaborer à des degrés divers, de manière ponctuelle ou régulière ;
- Fusionner : un groupe est intégré à l'autre, et les groupes extrémistes violents se concentrent alors sur des activités criminelles, tandis que le groupe de bandits s'emploie à forger une orientation idéologique plus forte.<sup>105</sup>

Dans le cas du vol de bétail au Mali, certains bandits ont profité du chaos et de l'insécurité pour développer leurs activités (coexistence) ; certains groupes de bandits ont perdu du terrain face aux groupes extrémistes violents, qui les ont absorbés, les groupes extrémistes violents

## Réseaux secondaires

Comme nous l'avons vu plus haut, les extrémistes violents, les milices d'autodéfense, les groupes rebelles, les FAMA et les bandits ou groupes armés non identifiés sont tous des éléments centraux dans la constellation d'acteurs impliqués dans l'économie lucrative du vol de bétail. S'y ajoute un ensemble beaucoup plus large de réseaux auxiliaires, comprenant des espions, des intermédiaires, des transporteurs, des commerçants, des grossistes, des bouchers, ainsi que des décideurs politiques et des administrateurs locaux corrompus. Les groupes armés s'appuient sur ces réseaux depuis les années 1990 : ces réseaux existaient bien avant que le vol de bétail ne fasse partie intégrante de l'économie de guerre (voir chapitre « *Émergence des réseaux organisés de vol de bétail : 1990-2012* »).

Parmi eux, les espions sont les seuls à participer à la première étape du vol de bétail, à savoir le vol en lui-même. Les espions sont souvent de jeunes hommes, voire des enfants, souvent des bergers ou des membres de famille de bergers, vivant dans des villages et des zones rurales au sein de leur communauté. Ils se font les complices des groupes armés, recueillant et fournissant des renseignements sur certains éleveurs, sur la présence de forces armées, sur les endroits et les moments de la journée les plus propices aux attaques.<sup>106</sup> Selon un propriétaire de bétail de Tombouctou, « les jeunes maliens qui voient leurs parents se faire voler leurs troupeaux ou perdent leurs parents [...] deviennent des proies faciles à recruter pour les bandits et les extrémistes violents ».<sup>107</sup> Bien qu'il n'y ait pas de prix standard, les personnes interrogées ont indiqué que les espions recevaient entre 5 000 et 10 000 FCFA (7,60 à 15,20 €) pour chaque vache volée.<sup>108</sup>

Une fois le bétail volé, une partie de la viande est souvent consommée par les auteurs ; la majeure partie du bétail doit

devenir les seuls auteurs de vols de bétail (fusion) ; dans d'autres cas, les groupes extrémistes violents auraient recours à des bandits pour commettre des pillages et des enlèvements (coopération). Si les avis divergent quant à la dynamique qui se déploie à tel ou tel endroit, il est probable que l'on assiste à un mélange des trois modus operandi dans l'ensemble du pays. La relation dominante varie en fonction de différents facteurs, notamment du degré de contrôle des groupes extrémistes violents sur un territoire, du niveau d'organisation des bandits ou des milices d'autodéfense, des besoins logistiques des groupes (bandits ou extrémistes violents) et des circonstances (périodes de transhumance et saisons).

cependant être transportée et vendue sur les marchés aux bestiaux. Cette responsabilité incombe aux intermédiaires, aux commerçants locaux et aux transporteurs qui travaillent ensemble et trafiquent le bétail volé par les groupes armés (il ne s'agit toutefois pas d'une relation exclusive, ces négociants et transporteurs travaillant avec n'importe quel fournisseur de bétail).<sup>109</sup>

Les transporteurs jouent un rôle particulièrement important lorsque le bétail est transporté sur de longues distances, y compris entre pays, pour être vendu sur des marchés de la sous-région. Pour ces longs trajets de parfois plusieurs milliers de kilomètres, qui peuvent durer plusieurs semaines,<sup>110</sup> les transporteurs routiers jouent un rôle essentiel. Dans un seul camion, susceptible de transporter jusqu'à 40 têtes de bétail et plus d'une centaine de chèvres et de moutons, on peut trouver du bétail volé et ordinaire, les animaux ayant été mélangés au préalable dans des enclos de marchés secondaires. Selon un commerçant de Gao, « les acheteurs et les transporteurs ferment tout simplement les yeux ».<sup>111</sup> D'après les données recueillies, chaque groupe armé ne semble pas disposer de son propre réseau de transport indépendant ; au contraire, les commerçants et les intermédiaires, qui organisent le transport, concluent des alliances avec des transporteurs et d'autres intermédiaires en fonction de la région dans laquelle ils opèrent.<sup>112</sup> Une fois que le bétail a été vendu par l'agent sur le marché (marché primaire ou secondaire, selon les circonstances - voir le chapitre « Un réseau de distribution complexe : le rôle des marchés » ci-dessous),

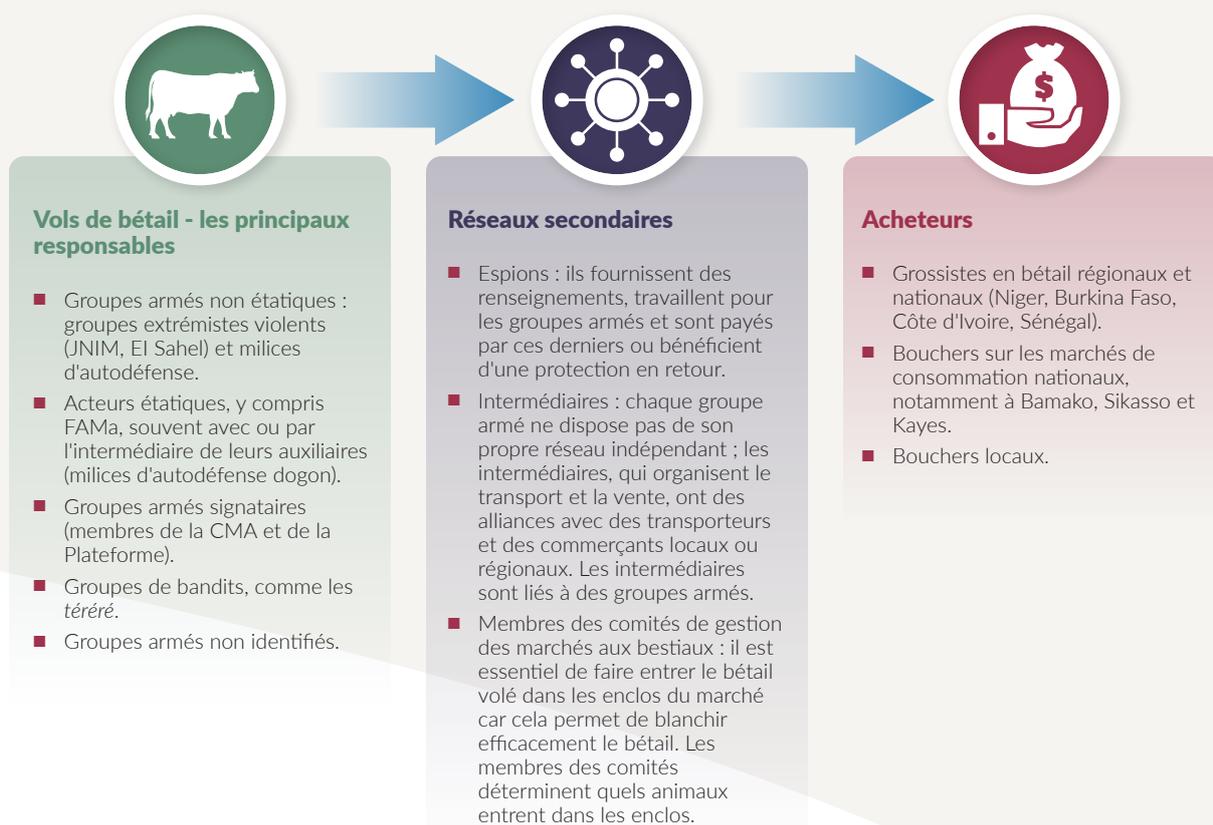
*Les extrémistes violents, les milices d'autodéfense et les bandits sont impliqués dans l'économie du vol de bétail.*

le groupe armé récupère le produit des ventes, en utilise une partie pour payer les transporteurs et autres intermédiaires et garde le reste, ne s'engageant pas plus avant. Cependant, nos entretiens révèlent que si les transporteurs souhaitent traverser une zone sous l'influence de groupes extrémistes violents, de groupes rebelles ou de groupes d'autodéfense, un accord doit être conclu au préalable par l'intermédiaire, la taxation des marchandises (y compris du bétail) étant une source de financement courante pour les groupes armés.<sup>113</sup>

Dans la région de Gao, par exemple, la RN17, une route principale reliant Gao à Niamey, se trouve dans la zone d'influence d'El Sahel depuis 2021. Depuis le milieu de l'année 2022, le contrôle exercé par El Sahel sur cet axe s'est renforcé, certaines sources affirmant même que la route est désormais entièrement contrôlée par El Sahel.<sup>114</sup> Le degré de contrôle n'a pas été évalué de manière indépendante et peut changer très rapidement. Néanmoins, les parties prenantes interrogées en octobre 2022 étaient unanimes : pour que les transporteurs puissent emprunter cette route, ils doivent avoir conclu un accord préalable avec El Sahel. « Personne ne peut plus prendre cette route ; les éleveurs ne peuvent plus quitter la ville et personne ne bouge », a déclaré un boucher de Gao.<sup>115</sup> Des dynamiques similaires sont à l'œuvre dans d'autres régions du pays, et lorsqu'aucun accord n'a été signé, les groupes armés n'hésitent pas à attaquer les camions transportant du bétail, des dizaines d'incidents de ce type ayant été signalés depuis 2015.<sup>116</sup>

Les marchés aux bestiaux sont réglementés par des comités de gestion. Si certains de ces comités sont théoriquement composés de plusieurs personnes (représentant les vendeurs, les acheteurs, les commerçants et les bouchers, par exemple), il arrive souvent que seulement deux ou trois personnes soient impliquées dans la gestion quotidienne. Un ou deux membres clés du comité de gestion sont chargés de réguler le marché, de décider quelles vaches peuvent être incluses dans les enclos à vendre. Il est essentiel de faire entrer le bétail volé dans les enclos car, une fois qu'il y est, il rejoint le bétail « légal » et peut être vendu à n'importe quel acheteur. Il est véritablement blanchi. Le membre du comité missionné est donc une personne cruciale de la filière et il est bien rémunéré pour ce rôle, recevant jusqu'à 20 % du prix d'une tête de bétail.<sup>117</sup> Une fois le bétail admis dans les enclos, des intermédiaires entrent en jeu pour la négociation et la vente des animaux. Le nombre d'intermédiaires présents sur les marchés aux bestiaux a augmenté ces dix dernières années en raison de l'insécurité et du manque d'emplois dans les zones rurales. On estime aujourd'hui qu'ils sont plusieurs milliers dans tout le pays.<sup>118</sup> Les intermédiaires connaissent tous les autres acteurs (commerçants, négociants/courtiers, acheteurs, bouchers), ainsi que l'environnement commercial, et peuvent obtenir le meilleur prix.<sup>119</sup>

Dans certaines régions, des extrémistes violents auraient réussi à exclure les commerçants de la chaîne d'approvisionnement et à contourner entièrement les marchés officiels. Selon une source ayant une bonne connaissance des marchés dans la région du delta intérieur du Niger, dans les zones où les groupes armés exercent une influence suffisante ou ne craignent pas l'action des autorités ou d'autres groupes armés, leurs intermédiaires organisent un marché noir à côté du marché officiel, et « quand on voit ce marché parallèle, on sait que tout le bétail a été volé ».<sup>120</sup>



**FIGURE 7** Filière du bétail volé.

SOURCE : Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, Bulletin de risque - Numéro 4, juin 2022

## Un réseau de distribution complexe : le rôle des marchés

Les marchés aux bestiaux constituent un réseau complexe dispersé dans tout le pays et peuvent être divisés en quatre catégories principales : marché primaire, marché secondaire, marché de la consommation et marché de l'exportation. La vente et la distribution de bétail volé et non volé passent par ce réseau de marchés, les deux filières d'approvisionnement s'y entremêlent. Une partie du bétail volé contourne les marchés locaux pour être acheminée clandestinement jusque sur les côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Les marchés primaires<sup>121</sup> sont situés dans les zones de production et sont les premiers marchés sur lesquels le bétail est vendu. Il existe des milliers de marchés de ce type au Mali, dans les petits villages des zones rurales. Le bétail pillé (par dizaines ou centaines de têtes) ne se retrouve pas sur un marché primaire local parce qu'il serait trop visible et facile à identifier. Le bétail extorqué (au titre de la *zakat* ou d'une forme de protection) est en revanche souvent vendu localement sur un marché primaire.<sup>122</sup> Lorsque la Katibat Macina obtient ainsi un animal au titre du paiement de la *zakat*, elle demande à un intermédiaire de le vendre sur le marché local le plus proche. L'éleveur ou le propriétaire reconnaît son animal, facilement identifiable par des signes distinctifs (marques, pelage et forme du poitrail) sur le marché, mais ne peut rien faire pour le récupérer, si ce n'est le racheter.<sup>123</sup>

Pour ce circuit court, les animaux sont amenés au marché à pied par un éleveur associé aux groupes extrémistes violents, la Katibat Macina dans cet exemple.<sup>124</sup>

Les marchés secondaires<sup>125</sup> sont situés dans des petits centres urbains. Il n'est pas possible d'en dresser une liste exhaustive ici, mais les plus importants sont identifiés sur la carte de la figure 8. Les marchés secondaires sont essentiels car de nombreux acteurs s'y rencontrent, notamment les commerçants, les bouchers et d'autres intermédiaires. Le bétail y est vendu/acheté en gros (contrairement aux marchés primaires, qui sont essentiellement locaux), ce qui permet de mélanger le bétail volé et le bétail non volé, brouillant ainsi la frontière entre les deux. Certains de ces marchés fonctionnent également comme des marchés de consommation, ce qui est utile pour les marchands de bétail volé car le bétail est abattu immédiatement, éliminant le risque déjà faible d'être repéré.<sup>126</sup>

Les marchés secondaires sont également importants parce qu'ils sont liés aux deux dernières catégories de marchés, à savoir les marchés de consommation et d'exportation,

situés principalement dans les grands centres urbains, souvent des capitales régionales.<sup>127</sup> Les marchés nationaux de consommation<sup>128</sup> sont Bamako, Sikasso, Kayes et Fatoma, qui sont également des marchés d'exportation. Le Mali, deuxième producteur et exportateur de bétail (volé et non volé) en Afrique de l'Ouest après le Nigeria, exporte 10 à 15 % de sa production totale, dont la majorité est achetée par la Côte d'Ivoire et le Sénégal.<sup>129</sup> Les exportations constituent une source importante de revenus, les exportations maliennes de bétail en 2016 représentant environ 220 millions de dollars US, selon la base de données Comtrade de l'ONU.<sup>130</sup>

Les marchés d'exportation au Mali sont reliés aux marchés de consommation de la région, notamment ceux de : Ouangolodougou et Abidjan (Côte d'Ivoire), Dakar (Sénégal), Ouagadougou et Djibo (Burkina Faso), Niamey (Niger), Accra (Ghana), Cinkassé et Lomé (Togo), Porto-Novo (Bénin) et Nouakchott (Mauritanie).

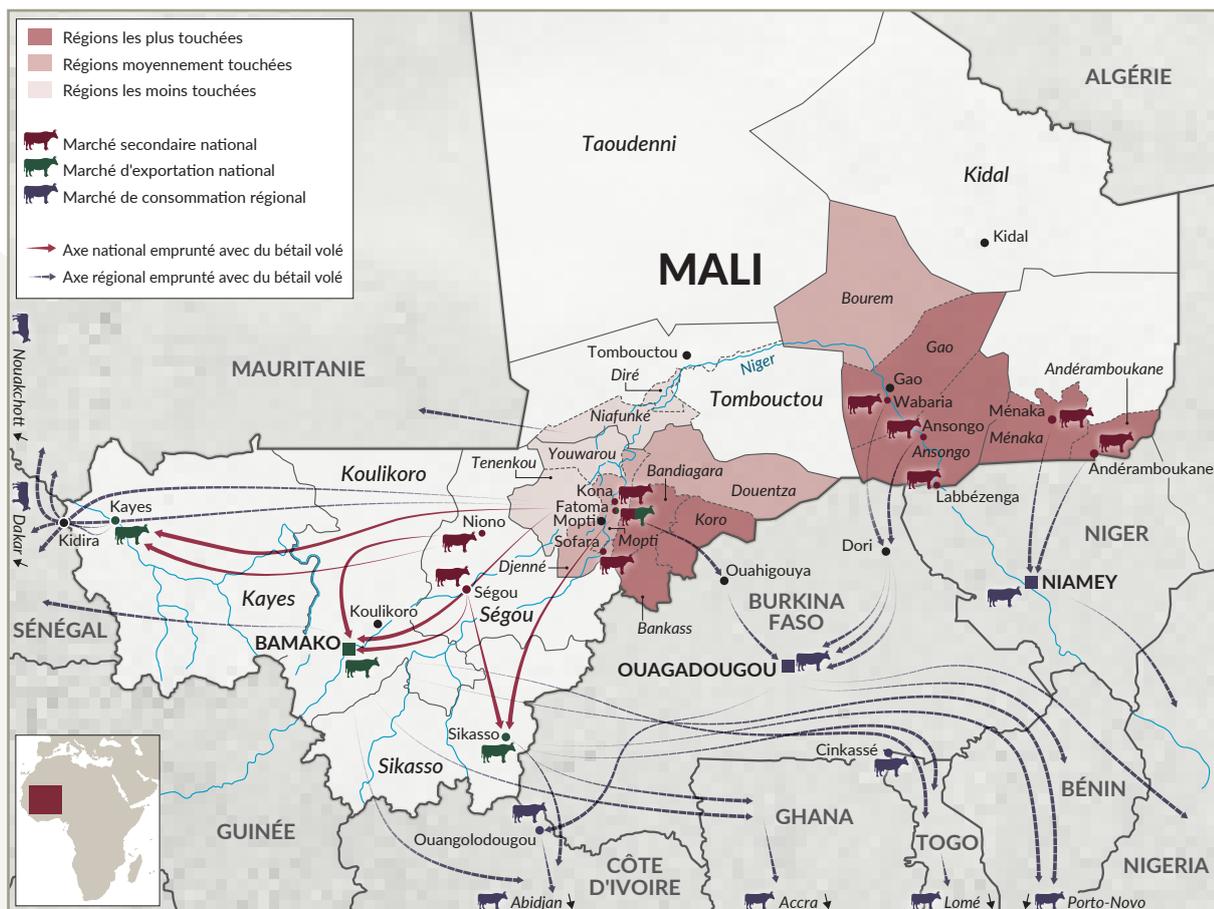


FIGURE 8 Circuits du vol de bétail et régions touchées au Mali, 2022.

## Principaux itinéraires d'exportation

Comme indiqué ci-dessus, les marchés secondaires peuvent également faire office de pôles de consommation et d'exportation. Les marchés de la région de Mopti, de par leur position géographique, sont des points d'exportation clés, approvisionnant de nombreux endroits au niveau national et régional. Cela est particulièrement vrai pour le marché de Fatoma, qui est directement lié à la Côte d'Ivoire et à d'autres pays côtiers voisins d'Afrique de l'Ouest, bien qu'une partie du bétail transite également par Bamako ou Sikasso avant d'être exporté, comme expliqué ci-dessus.

Les marchés d'exportation de Mopti, ainsi que ceux de Tombouctou, approvisionnent également la Mauritanie et le Sénégal, bien qu'une partie du bétail transite d'abord par la région de Kayes. À cet égard, la ville de Kidira, située à la frontière entre le Sénégal et le Mali, est un pôle de transit essentiel pour le bétail provenant du centre du Mali et acheminé vers le Sénégal et la Mauritanie.<sup>131</sup>

Au Burkina Faso, en particulier les villes de Ouahigouya et de Djibo, du fait de leur proximité avec la région de Mopti, sont également approvisionnées par les marchés secondaires du centre du Mali. Certains animaux sont ensuite vendus directement aux bouchers du Burkina Faso, tandis que d'autres poursuivent leur route vers les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, tirant parti du réseau d'exportation et de la chaîne d'approvisionnement du Burkina Faso. Le Burkina Faso exporte 30 % du bétail produit dans le pays, principalement vers le Nigéria, le Ghana et le Bénin.<sup>132</sup> Cela explique pourquoi une partie du bétail pillé dans le centre du Mali a été retrouvée dans l'est du Burkina Faso, alors qu'il était probablement en route vers le nord du Bénin ou du Nigéria.<sup>133</sup>

En raison de la proximité des marchés d'exportation des régions de Gao et de Ménaka avec la frontière nigérienne et de la présence des mêmes acteurs armés (en particulier El Sahel) des deux côtés de la frontière, le bétail volé dans ces régions se retrouve rapidement sur le marché nigérien, et une partie poursuit sa route jusqu'au Nigéria. Selon un commerçant ayant une bonne connaissance du vol de bétail dans ces régions, lorsque le bétail est pillé par El Sahel, il est immédiatement transporté de l'autre côté de la frontière, au Niger, et les têtes de bétail et/ou le produit de leur vente sont réparties entre les membres du groupe.<sup>134</sup> Le bétail volé à Gao, Ansongo et Labezzanga, en raison de sa proximité avec la frontière burkinabé, peut cependant également traverser le Burkina Faso en direction de Dori et approvisionner le marché de la consommation de Ouagadougou, ou être vendu plus loin, au Bénin et au Nigéria, comme expliqué plus haut.<sup>135</sup>

*Le vol de bétail doit être surveillé en tant qu'indicateur de tensions et d'une instabilité croissantes.*



# RÉPONSES

Le vol de bétail est un élément central de la crise sécuritaire au Mali, dont on ne parle pas assez, mais qui a des conséquences humanitaires, sociales et économiques dramatiques pour les communautés. *Photo : Souleymane Ag Anaras*

## Réponses de l'Etat

Le présent rapport a permis de montrer que le vol de bétail fait partie intégrante de l'économie de guerre du Mali : il alimente la constellation de groupes armés qui opèrent dans le pays, de même que les violences intercommunautaires, et contribue à soutenir l'expansion territoriale des groupes extrémistes violents depuis 2012. En termes de réponse étatique, cela signifie que les mesures prises pour renforcer la sécurité des populations auront un impact sur le vol de bétail et les moyens de subsistance des groupes socioprofessionnels qui dépendent du pastoralisme ou de l'agropastoralisme, et vice versa : sans une amélioration de la sécurité, les mesures spécifiques prises pour limiter le vol de bétail n'auront probablement pas de résultats à long terme. De vastes régions du centre et du nord du Mali sont sous l'influence de groupes armés non étatiques, alliés ou non aux autorités nationales, et les services de base fournis par l'État sont limités.

En ce qui concerne spécifiquement le vol de bétail, les autorités régionales et locales du centre du Mali organisent des réunions multipartites afin de recueillir des données sur les vols, pillages et extorsions de bétail, et les compilent dans des rapports annuels, auxquels il a été fait référence tout au long de cette étude.<sup>136</sup> Il s'agit d'un élément essentiel pour comprendre le vol de bétail et son ampleur, les acteurs responsables, les itinéraires d'approvisionnement et, plus généralement, le fonctionnement de ce marché illicite, afin de pouvoir prendre des mesures adaptées pour lutter contre ce phénomène.

Toutefois, il ne s'agit que d'une première étape. Les forces armées, la police ou la gendarmerie prennent des mesures lorsque des vols de bétail leur sont signalés, mais sans vraie régularité. Pour l'instant, leurs interventions restent sporadiques. Les personnes interrogées dans le district de Djenné ont ainsi toutes confirmé qu'en décembre 2020, les FAMA ont intercepté des chasseurs dozo qui avaient volé du bétail dans la commune de Fakala et avaient rendu le bétail aux propriétaires.<sup>137</sup> Si ces interventions sont bienvenues et contribuent à créer un climat de confiance entre l'État et les communautés, les forces armées peuvent également se montrer prédatrices. Ainsi, en septembre 2022, des sources issues du milieu de la sécurité dans la région de Mopti ont révélé que les FAMA, avec leurs partenaires du groupe Wagner, ont patrouillé dans la commune et volé des dizaines de têtes de bétail dans deux villages.<sup>138</sup>

Les entretiens ont également souligné que l'État doit aller au-delà des mesures sécuritaires pour lutter contre le vol de bétail car la crise de légitimité de l'État et le manque de confiance de la population envers les autorités ne seront pas résolus par des opérations militaires. Les parties prenantes ont par exemple mentionné l'absence de cadre juridique clair concernant le vol de bétail et le fait qu'il n'existe pas de disposition spécifique dans le code pénal qui fait de cette pratique une infraction pénale. Cette situation contraste avec celle des pays voisins, tels que le Sénégal, le Burkina Faso et le Niger, où le code pénal a été modifié ces dernières années pour inclure une disposition spécifique concernant le vol de bétail assortie de peines variables. Ces pays ont reconnu la gravité de cette pratique illicite et la nécessité de pénaliser ce délit préjudiciable et de plus en plus répandu.<sup>139</sup> Il ne semble toutefois pas que ces récentes modifications du code pénal au Sénégal, au

Burkina Faso et au Niger aient entraîné des changements de comportement visibles. De plus, aucune diminution du nombre de vols de bétail n'a jusqu'à présent été signalée, les cas de poursuites judiciaires restant rares.<sup>140</sup>

Au Mali, il a été fait recours aux dispositions relatives au vol (Loi 252 et ultérieures)<sup>141</sup>, qui prévoient la peine de mort comme peine maximale pour les vols qualifiés et avec circonstances aggravantes (par exemple, recours à la violence, vol commis par un groupe organisé ou pendant la nuit) pour lutter contre le vol de bétail. En juillet 2021, le tribunal de Mopti a reconnu coupables deux individus dans une affaire de vol de bétail : le premier a été condamné à 10 ans de prison pour complicité après avoir vendu des vaches qu'il savait volées, et l'autre par contumace à la prison à perpétuité pour le vol de 17 bovins. Les lourdes peines infligées à ces deux individus ont été motivées par des circonstances aggravantes : vol organisé par un groupe de personnes et commis de nuit. Plusieurs autres individus, qui n'ont pas pu être identifiés (et n'ont donc pas été poursuivis), étaient impliqués dans cette affaire, et deux autres ont été acquittés (le boucher et le marchand de bestiaux, qui faisaient partie du groupe).<sup>142</sup> Bien que rare, ce cas montre que, même en l'absence de disposition pénale spécifique, les dispositions relatives au vol prévues dans le code pénal actuel peuvent suffire à condamner les auteurs de vols de bétail. Comme le montre cet exemple, il est indispensable que la loi soit appliquée et que des poursuites soient engagées ; et si le vote de nouvelles lois est un signal important, ce qui compte, c'est l'application de la loi.

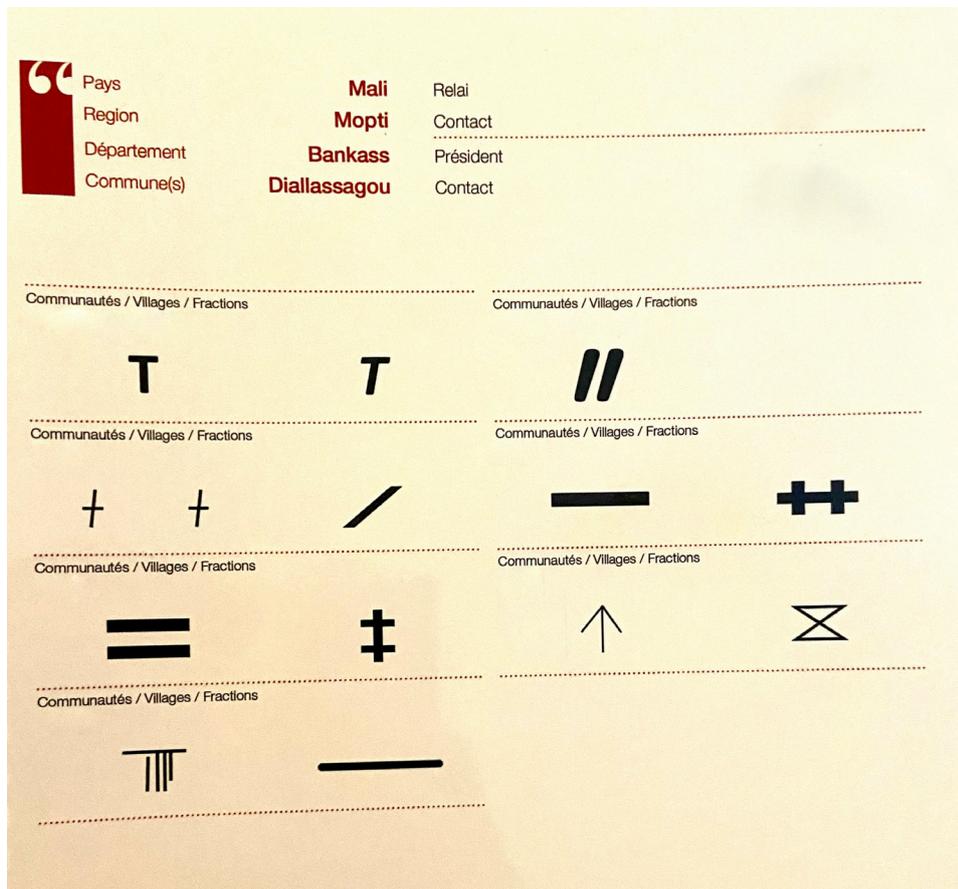
Si plusieurs lois réglementent le vol de bétail et peuvent être appliquées pour sanctionner le vol,<sup>143</sup> les parties prenantes estiment qu'il est rare que les forces de l'ordre identifient, arrêtent et emprisonnent des voleurs de bétail, et qu'il est encore plus difficile d'obtenir des décisions de justice.<sup>144</sup> Si les problèmes de sécurité et les contraintes en matière de ressources ont été des obstacles importants à l'aboutissement des enquêtes, la corruption des autorités de l'État pointée du doigt par Sanoussi Bouya Sylla, président de la Chambre d'agriculture du district de Bamako, et confirmée par de nombreuses parties prenantes, constitue un défi majeur : « Les voleurs nous disent que même s'ils sont arrêtés, ils ont accès aux tribunaux. »<sup>145</sup>

## Réponses communautaires

Faute de mesures suffisantes au niveau de l'État, un éventail de réponses locales a émergé. La plus courante consiste à recourir à l'autodéfense, ce qui accentue la violence entre les communautés, comme le montre la première partie de ce rapport.

Parmi les autres types de réponses figurent des mécanismes de résolution pacifique des conflits, et notamment des initiatives de médiation, locales ou soutenues par des organisations internationales spécialisées dans la médiation, telles que le Centre pour le Dialogue Humanitaire (HD) et Promediation. En plus de faciliter des accords de paix locaux entre diverses communautés, HD a élaboré un programme spécifique pour la médiation agropastorale. Son objectif vise notamment à créer un réseau de coordinateurs à travers le Mali et dans la région du Liptako-Gourma. Grâce à ce réseau de coordinateurs présents dans les communautés, les villages, les villes, les régions et les pays, un éleveur ou un propriétaire de bétail aurait plus de chances de retrouver son bétail volé. Pour ce faire, HD a élaboré un manuel contenant un recueil complet de tous les signes (*Répertoire des marques des animaux*) apposés sur le bétail par les communautés (chaque tribu/communauté utilisant un symbole différent) ainsi que le nom et le contact des coordinateurs locaux (appelés *médiateurs agropastoraux*) dans chaque commune. Si

un membre du réseau est alerté que du bétail a été volé dans une certaine commune, il peut consulter le manuel et trouver le numéro de contact du coordinateur concerné. Un membre du HD a ainsi fait état de plusieurs résultats positifs, notamment de cas où le bétail a été retrouvé à des centaines de kilomètres de l'endroit où il avait été volé.<sup>146</sup>



Page anonymisée du Répertoire des marques des animaux créé par le Centre pour le dialogue humanitaire pour répertorier les personnes à contacter dans tout le Sahel central afin d'augmenter les chances de récupérer le bétail volé. © Centre pour le dialogue humanitaire

Dans le centre du Mali, parmi les autres initiatives locales figure la création de comités de surveillance des marchés, composés de parties prenantes chargées d'alerter les associations d'éleveurs ou les propriétaires de bétail s'ils identifient du bétail volé dans les enclos d'un marché.<sup>147</sup> Parmi les initiatives similaires citons, à une échelle plus large, la mise en relation des associations d'éleveurs de troupeaux avec les organisations locales de défense des droits de l'homme. L'objectif est d'alerter ces organisations des exactions dont sont victimes les éleveurs (tant de la part des groupes extrémistes violents que des forces de l'État). Des réseaux d'éleveurs ont également été créés pour représenter et être les porte-parole des préoccupations et des besoins des éleveurs, notamment le Réseau des organisations d'éleveurs et pasteurs d'Afrique, appelé Réseau Billital Maroobé (RBM). Le RBM a été fondé en 2003 par une organisation d'éleveurs de troupeaux du Mali, du Burkina Faso et du Niger et regroupe aujourd'hui plus de 80 organisations dans cette sous-région.<sup>148</sup> Si ces initiatives locales sont les bienvenues et permettent parfois d'obtenir des résultats positifs, elles restent limitées dans leur impact, compte tenu de l'ampleur actuelle du vol de bétail au Mali.



# CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le vol de bétail alimente l'instabilité au Mali en détruisant les moyens de subsistance des populations et en entraînant déplacement et recrutement par les groupes armés. © Karen Kasmauski via Getty Images



**D**ans le présent rapport, une analyse du vol de bétail en tant que marché criminel a été effectuée, analyse qui a permis de souligner son rôle dans l'instabilité au Mali. Le vol de bétail est en effet un marché criminel au cœur de l'instabilité, tant directement qu'indirectement. Directement, car non seulement il alimente les tensions intercommunautaires, entraînant une escalade de la violence et de l'armement des acteurs dans le pays, mais il constitue aussi une source de revenus pour les acteurs du conflit. Et indirectement, car il détruit les moyens de subsistance et entraîne le déplacement des populations et le recrutement, tout en servant de stratégie de gouvernance aux acteurs extrémistes violents qui tentent de se forger une légitimité.

Le vol de bétail ne peut être dissocié de l'instabilité et de la dynamique des conflits. C'est en fait un indicateur important de l'instabilité car il signale l'escalade du conflit et met en évidence les stratégies des groupes armés et leur niveau d'influence ou de contrôle sur des zones spécifiques. Si les groupes armés se déplacent vers de nouveaux territoires plus au sud, et vers les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, le vol de bétail pourrait être un indice des futures zones de conflit ainsi que des endroits où les groupes armés ont besoin de ressources.

La communauté internationale, les autorités maliennes et la société civile doivent de toute urgence intégrer le vol de bétail dans leurs analyses de la dynamique des conflits, reconnaître le vol de bétail comme un élément central d'une économie conflictuelle plus large à laquelle il faut s'attaquer, et comme un élément à part entière de toute initiative visant à renforcer la stabilité au Mali et dans la région.

*L'État doit aller au-delà des mesures de sécurité pour lutter contre le vol de bétail.*

#### **Recommandations aux autorités maliennes**

- Mettre en place des actions à forte synergie entre les autorités étatiques, les autorités locales, les services techniques et l'ensemble des acteurs privés (associations d'éleveurs, propriétaires de bétail et bouchers). Cette synergie est nécessaire dans tous les domaines, mais serait d'autant plus utile si elle s'appuyait sur les mécanismes de notification existants pour contribuer à la conception d'un système d'information sur l'ensemble des incidents liés au bétail à l'échelle nationale, les comités de surveillance des villages et les autorités locales et régionales intégrant les informations à un système national. Une meilleure compréhension de l'économie illicite est essentielle pour élaborer des réponses adaptées sans aggraver les préjudices subis par les communautés touchées par cette économie.
- Reconnaître le rôle central que joue le vol de bétail dans l'alimentation et l'entretien de l'instabilité. Dans la mesure des ressources existantes et de l'autorité exercée par l'État, la priorité doit être donnée à la réponse aux incidents et à la punition des auteurs. Pour ce faire, il conviendrait de renforcer les mesures judiciaires et pénales visant à lutter contre le vol de bétail ainsi que les mesures judiciaires plus larges pour répondre aux violations des droits de l'homme commises entre communautés, en mettant par exemple en place des commissions d'enquête dans les zones où les tensions communautaires sont élevées. Les autorités pourraient non seulement adopter une loi pénale sanctionnant le vol de bétail pour envoyer un signal fort, comme cela a été fait dans les pays voisins, mais leurs efforts devraient surtout se concentrer sur la traduction en justice et la punition des auteurs de vols de bétail, y compris ceux bénéficiant d'appuis politiques.
- Placer la protection des civils au cœur de toutes les initiatives de sécurité, y compris des patrouilles et des opérations antiterroristes, menées par les FAMA, leurs partenaires, la gendarmerie ou la police.

#### **Recommandations à la société civile**

- Les acteurs locaux (les ONG, les associations et les autorités traditionnelles par exemple) ont un rôle clé à jouer dans la lutte contre le vol de bétail, comme l'ont montré les efforts de dialogue entrepris notamment dans le centre du Mali depuis 2017. Ces dialogues locaux ou ces efforts de médiation sont souvent peu coordonnés, parfois même en concurrence, et n'ont donc pas donné de résultats en matière de stabilisation à long terme. Il conviendrait donc que les acteurs locaux essaient de mieux coordonner leurs efforts, de partager leurs expériences et les enseignements tirés pour aider d'autres initiatives et d'autres acteurs à contribuer à la stabilité locale. Ceci est particulièrement vrai pour les membres de la société civile qui participent aux efforts de médiation entre les groupes d'autodéfense et les groupes extrémistes violents pour réduire les vols de bétail et l'insécurité dans les localités.
- Les efforts devraient non seulement être mieux coordonnés, mais également se concentrer sur des actions concrètes visant à résoudre certaines des causes profondes de la violence communautaire. À défaut, une fois accord signé, et même en présence d'un cessez-le-feu local, la violence reprend souvent assez rapidement.

## Recommandations à la communauté internationale

- Il est essentiel que la communauté internationale<sup>149</sup> se concentre sur les économies illicites qui ont le plus d'impact sur l'instabilité au Mali, et non sur celles qui sont façonnées par les priorités des acteurs extérieurs. Pour ce faire, les acteurs internationaux impliqués dans les initiatives de stabilisation doivent développer une compréhension nuancée des économies illicites lorsqu'ils développent leurs approches de la criminalité et de l'instabilité dans le pays. En matière de vol de bétail, en particulier, il conviendrait que la communauté internationale reconnaisse que le vol de bétail joue un rôle clé dans l'aggravation des conflits, bien plus important que d'autres économies illicites qui font l'objet d'une plus grande attention (pour ne citer que le trafic d'êtres humains et, plus généralement, la circulation informelle de biens et de personnes à travers les frontières), mais qui ne contribuent pas autant à l'instabilité. De surcroît, étant donné le rôle majeur que joue le vol de bétail dans l'accroissement de l'insécurité et de l'extrémisme violent, il devrait être un élément phare des programmes de stabilisation, même s'il n'est pas une forme « traditionnelle » de criminalité transnationale organisée (comme le trafic d'armes ou de stupéfiants).
- Il est important de comprendre et d'aider les acteurs locaux à faire évoluer le marché (et de ne pas soutenir les cadres centrés sur l'État dans les régions où les autorités étatiques sont prédatrices) afin de favoriser les arrangements et les accords entre les acteurs qui ont la capacité de protéger la population (milices d'autodéfense, groupes extrémistes violents, acteurs traditionnels et locaux, et associations).
- Analyser les vols de bétail peut être utile dans le cadre d'opérations de stabilisation et d'alerte précoce. C'est déjà le cas avec d'autres formes de criminalité organisée. Lors de l'identification des zones géographiques où il convient de mettre prioritairement en place des programmes de stabilisation préventive, l'escalade des vols de bétail doit être considérée comme un indicateur de l'intensification des tensions et de l'instabilité, et les parties prenantes doivent être encouragées à réagir à ce phénomène.

## NOTES

- 1 Dans le présent rapport, les termes « bétail » et « animaux d'élevage » sont utilisés indifféremment, sachant que le terme « animaux d'élevage » est plus large et inclut les vaches, les chèvres, les moutons et tout autre animal commercialisé en tant que source de revenus. De même, les dynamiques constitutives du vol de bétail ont largement évolué vers le pillage de bétail : l'expression « vol de bétail » est utilisée pour couvrir tout l'éventail de l'appropriation de bétail.
- 2 Ce projet fait partie d'un programme plus large coordonné par l'Observatoire des économies illicites en Afrique de l'Ouest, intitulé « Promouvoir la stabilisation par des interventions sensibles à la criminalité en Afrique de l'Ouest », qui se concentre sur l'exploration du lien entre la criminalité organisée transnationale et l'instabilité dans la région.
- 3 Lucia Bird et Lyes Tagziria, Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/09/Illicit-Hubs-Methodology-FR.pdf> ; outil en ligne disponible ici : <https://wea.globalinitiative.net/illicit-hub-mapping/fr/>.
- 4 L'élevage génère 80 % des revenus des éleveurs et 18 % des revenus des communautés agropastorales. Voir le bureau du gouverneur de la région de Mopti, *Rapport de la Conférence régionale sur le vol de bétail dans la Région de Mopti*, décembre 2021.
- 5 Depuis 2020 notamment, l'insécurité a gagné du terrain et touche aussi (dans une moindre mesure) les quatre régions du sud du Mali (Ségou, Koulikoro, Kayes, Sikasso), qui sont majoritairement agricoles.
- 6 Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Pastoralisme et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, août 2018, [https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/rapport\\_pastoralisme\\_fr-avril\\_2019\\_-\\_online.pdf](https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/rapport_pastoralisme_fr-avril_2019_-_online.pdf).
- 7 Dans le delta intérieur du Niger, l'accès à un type particulier de pâturage appelé *bourgoutière* est essentiel. *La bourgoutière* est un type de pâturage hautement productif, où pousse une plante aquatique nutritive (appelée *bourgou* en malinké) qui se forme dans les plaines alluviales du delta intérieur du Niger et est exploitée à la fin de la saison des pluies lorsque les eaux de crue se retirent. Voir Catherine Simonet et al., *Marchés de bétail au Sahel: intégration des marchés, rôle du climat et des conflits dans la formation des prix*, BRACED, juin 2020, <http://www.braced.org/fr/resources/i/March%C3%A9s-de-b%C3%A9tail-au-Sahel-Int%C3%A9gration-des-march%C3%A9s/>.
- 8 UNOWAS, Pastoralisme et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, août 2018, [https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/rapport\\_pastoralisme\\_fr-avril\\_2019\\_-\\_online.pdf](https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/rapport_pastoralisme_fr-avril_2019_-_online.pdf).
- 9 Concernant les références aux groupes socioprofessionnels, telles qu'utilisées dans ce rapport, voir : *Clingendael, Under the gun: Resource conflicts and embattled traditional authorities in Central Mali*, juillet 2018, <https://www.clingendael.org/sites/default/files/2018-07/under-the-gun.pdf>. La notion de groupes socioprofessionnels ou stratégiques suppose que tous les acteurs d'une communauté (répartis en fonction de leur ethnie, leur tribu, leur profession, leur sexe, etc.) ne partagent pas en permanence des intérêts qui se recoupent parfaitement ; voir Jean-Pierre Olivier de Sardan, *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, Zed Books, 2005.
- 10 Dans le sud du Mali, en revanche, les agriculteurs sont principalement des Bambaras. Voir Serigne Bamba Gaye, *Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina Faso*, FES, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pscc/14173.pdf>.
- 11 Pour un examen historique approfondi, voir Cédric Jourde, M. Brossier et Modibo Ghaly Cissé, *Prédation et violence au Mali : élites statutaires peules et logiques de domination dans la région de Mopti*, *Revue canadienne d'études africaines*, 53, 2019, pp 431-445
- 12 Entretien avec une ONG impliquée dans la médiation des conflits entre communautés, Bamako, juillet 2022.
- 13 Ibid.
- 14 À noter que les rébellions ont également entraîné des violences dans le district de Tenenkou (1994) puis à Youwarou, Tenenkou et Douentza (2012).
- 15 Les *térééré* étaient présents sur le territoire avant les années 1990, mais le phénomène se serait amplifié à cette époque selon les entretiens.
- 16 Entretien avec un chercheur doctorant spécialisé dans la dynamique des conflits au centre du Mali, Bamako, septembre 2022. Plusieurs sources ont souligné que des cycles de victimisation sous-tendaient également cette forme de vol de bétail, les éleveurs se livrant au vol de bétail après avoir été eux-mêmes victimes de la décapitalisation de leur cheptel, soit par le vol, soit parce que leurs troupeaux avaient été décimés par des conditions climatiques difficiles.
- 17 Entretiens avec les autorités locales des districts de Djenné, Youwarou et Koro, région de Mopti, avril 2022.
- 18 Entretien avec un habitant du district de Youwarou, région de Mopti, avril 2022.
- 19 L'étude de ces tensions historiques dépasse le cadre de ce rapport, mais pour plus d'informations, voir : Mathieu Pellerin, *Entendre la voix des éleveurs au Sahel et en Afrique de l'Ouest*, RBM septembre 2021, [40](https://www.food-security.net/wp-content/uploads/2021/11/Rapport-</a></li></ol></div><div data-bbox=)

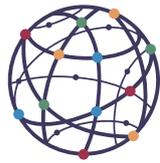
- Etude-Avenir-du-pastoralisme-face-a-linsecurite-RBM.pdf.
- 20 Mathieu Pellerin, Entendre la voix des éleveurs au Sahel et en Afrique de l'Ouest, RBM, septembre 2021, <https://www.food-security.net/wp-content/uploads/2021/11/Rapport-Etude-Avenir-du-pastoralisme-face-a-linsecurite-RBM.pdf>.
  - 21 Yvan Guichaoua, Mali-Niger : une frontière entre conflits communautaires, rébellion et djihad, *Le Monde*, 20 juin 2016, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/20/mali-niger-une-frontiere-entre-conflits-communautaires-rebellion-et-djihad\\_4954085\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/20/mali-niger-une-frontiere-entre-conflits-communautaires-rebellion-et-djihad_4954085_3212.html). Yvan Guichaoua a été contacté par téléphone en octobre 2022 pour plus d'informations.
  - 22 Ibid.
  - 23 Mathieu Pellerin, Entendre la voix des éleveurs au Sahel et en Afrique de l'Ouest, RBM, septembre 2021, <https://www.food-security.net/wp-content/uploads/2021/11/Rapport-Etude-Avenir-du-pastoralisme-face-a-linsecurite-RBM.pdf>.
  - 24 Entretien avec un historien spécialiste des rébellions touarègues dans le nord du Mali, 10 octobre 2022, par téléphone.
  - 25 Adam Sandor, Insécurité, effondrement de la confiance sociale et gouvernance des acteurs armés dans le centre et le nord du Mali, Chaire Raoul-Dandurand, août 2017, [https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2017/12/Rapport-Projet-Mali\\_Sandor\\_FR.pdf](https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2017/12/Rapport-Projet-Mali_Sandor_FR.pdf).
  - 26 Andrew Lebovich, *The local face of jihadism in northern Mali*, *CTC Sentinel*, 6, 6, juin 2013, <https://ctc.westpoint.edu/the-local-face-of-jihadism-in-northern-mali>.
  - 27 Entretien avec un historien spécialiste des rébellions touarègues dans le nord du Mali, octobre 2022, par téléphone
  - 28 Ibid.
  - 29 Small Arms Survey, *Expanding arsenals: insurgent arms in northern Mali*, dans *Small Arms Survey 2015: Weapons and the World*, 2015, <https://www.smallarmssurvey.org/sites/default/files/resources/Small-Arms-Survey-2015-Chapter-06-EN.pdf>
  - 30 La peur des rebelles hante encore les éleveurs maliens, *The New Humanitarian*, 13 août 2013, <https://www.thenewhumanitarian.org/fr/actualites/2013/08/13/la-peur-des-rebelles-hante-encore-les-eleveurs-maliens>.
  - 31 Ibid.
  - 32 Mathieu Pellerin, Entendre la voix des éleveurs au Sahel et en Afrique de l'Ouest, RBM, septembre 2021, <https://www.food-security.net/wp-content/uploads/2021/11/Rapport-Etude-Avenir-du-pastoralisme-face-a-linsecurite-RBM.pdf>.
  - 33 Nom d'un rapport publié en juillet 2016 ; voir International Crisis Group, *Central Mali : An uprising in the making?*, juillet 2016, <https://www.crisisgroup.org/afrika/west-afrika/mali/central-mali-uprising-making>.
  - 34 Cité dans UNOWAS, Pastoralisme et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, août 2018, [https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/rapport\\_pastoralisme\\_fr-avril\\_2019\\_-\\_online.pdf](https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/rapport_pastoralisme_fr-avril_2019_-_online.pdf).
  - 35 Adam Sandor, Insécurité, effondrement de la confiance sociale et gouvernance des acteurs armés dans le centre et le nord du Mali, août 2017, [https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2017/12/Rapport-Projet-Mali\\_Sandor\\_FR.pdf](https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/2017/12/Rapport-Projet-Mali_Sandor_FR.pdf).
  - 36 Ces questions sortent du cadre du présent rapport, mais ont fait l'objet d'études poussées et sont bien documentées. Voir, par exemple, Anca-Elena Ursu, *Under the gun: Resource conflicts and embattled traditional authorities in Central Mali*, chapitre 2, Clingendael, juillet 2018, <https://www.clingendael.org/sites/default/files/2018-07/under-the-gun.pdf>.
  - 37 Parmi elles figurent notamment des dispositions visant à : augmenter la superficie des terres agricoles pour stimuler la production alimentaire, réglementer l'accès à des ressources naturelles telles que les *bourgoutières* et, plus généralement, aider les communautés sédentaires dans la gestion des terres et la politique locale. La *bourgoutière* est un type de pâturage hautement productif, où pousse une plante aquatique nutritive (appelée *bourgou* en malinké) qui se forme dans les plaines alluviales du delta intérieur du Niger et est exploitée à la fin de la saison des pluies lorsque les eaux de crue se retirent (voir note de bas de page 7).
  - 38 UNOWAS, Pastoralisme et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, août 2018, [https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/rapport\\_pastoralisme\\_fr-avril\\_2019\\_-\\_online.pdf](https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/rapport_pastoralisme_fr-avril_2019_-_online.pdf).
  - 39 Modibo Galy Cissé, Hamadou Koufa, fer de lance du radicalisme dans le Mali central, in Mirjam de Bruijn (ed.), *Biographies de la Radicalisation : Des messages cachés du changement social*, Langaa RPCIG, 2018.
  - 40 Ibrahim Yahaya Ibrahim, Régions en danger : Prévention d'atrocités de masse au Mali, rapport d'alerte précoce, avril 2018, [https://www.ushmm.org/m/pdfs/Mali\\_Report\\_French\\_FINAL\\_April\\_2018.pdf](https://www.ushmm.org/m/pdfs/Mali_Report_French_FINAL_April_2018.pdf).
  - 41 ACLED, *Actor profile*: Dan Na Ambassagou, <https://acleddata.com/2022/05/09/actor-profile-dan-na-ambassagou>.
  - 42 William Assanvo et al, Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma, Institut d'études de sécurité, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/war-26-fr.pdf>.
  - 43 Entretiens avec diverses parties prenantes, notamment les autorités locales (gouverneurs, autorités judiciaires), les associations d'éleveurs, les associations de commerçants, les forces de sécurité et de défense et les organisations de la société civile, centre et nord du Mali, mars-mai 2022.
  - 44 Entretien avec un membre du comité régional de sécurité, Mopti, avril 2022.
  - 45 Groupe de discussion avec des associations d'éleveurs dans le nord et le centre du Mali, mars et avril 2022.
  - 46 Ibid.
  - 47 Entretien téléphonique avec un chercheur principal spécialisé dans la dynamique des conflits au centre du Mali, Mopti, octobre 2022.
  - 48 Entretien avec une victime d'extorsion de bétail, région de Mopti, mars 2022.
  - 49 Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), Rapport final du Groupe d'experts, Mali, Annexe XXIX : liste des enlèvements et/ou meurtres signalés dans les chefs de village, [https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/S\\_2021\\_714.pdf](https://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/S_2021_714.pdf).
  - 50 Mali : vol de bétail, le phénomène prend de l'ampleur avec l'insécurité, Maliactu, septembre 2019, <https://maliactu.net/mali-vol-de-betail-le-phenomene-prend-de-lampleur-avec-linsecurite>.
  - 51 Lucia Bird et Lyes Tagziria, Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/09/Illicit-Hubs-Methodology-FR.pdf>; outil en ligne disponible ici : <https://wea.globalinitiative.net/illicit-hub-mapping/fr/>.
  - 52 Voir le bureau du gouverneur de la région de Mopti, Rapport de la Conférence régionale sur le vol de bétail dans la Région de Mopti, décembre 2021.
  - 53 Des entretiens avec les acteurs locaux dans le district de Koro en avril 2022 ont révélé que Bondo, Diakanbou, Dinangourou, Dioungani et Madougou sont les communes les plus touchées.
  - 54 Entretien avec un journaliste malien spécialisé dans la dynamique des conflits et un habitant du district de Bandiagara, Bamako, novembre 2022. Parmi les exemples, on

- peut citer celui de Fatoma, décrit ci-dessous.
- 55 Human Rights Watch, Mali : Massacre perpétré par l'armée et des soldats étrangers, août 2022, <https://www.hrw.org/fr/news/2022/04/05/mali-massacre-perpetre-par-larmee-et-des-soldats-etrangers>.
  - 56 Les communes de Fakala, Sio, Pignari, Doucombo, Fatoma et Sofara sont parmi les plus touchées par le vol de bétail.
  - 57 Entretien avec un spécialiste de la sécurité, un travailleur d'une ONG et un journaliste, novembre 2022, par téléphone. Voir également Mali, soldats maliens, russes et chasseurs dozos accusés de vols massifs de bétail, RFI, 24 novembre 2022.
  - 58 Entretien avec un journaliste malien spécialisé dans les opérations de lutte contre le terrorisme, novembre 2022, par téléphone.
  - 59 Les FAMA récupèrent un important lot de troupeaux des mains des GAT, Bamako News, 14 novembre 2022, <http://news.abamako.com/h/278497.html>.
  - 60 Depuis mi-2019, El Sahel mène des attaques contre des bases militaires maliennes et nigériennes à la frontière entre le Mali et le Niger (à Indelimane et Chinagoder), contre des groupes rebelles tels que le GATIA et le MSA (deux groupes pro-gouvernementaux), et contre des villages, pillant (notamment du bétail), brûlant des villages et tuant des civils. Pour en savoir plus sur la montée en puissance d'El Sahel de 2017 à 2020, voir Méryl Demuynck, *The shifting sands of the Sahel's terrorism landscape*, *International Centre for Counter-Terrorism (ICCT)*, mars 2020, <https://www.icct.nl/publication/shifting-sands-sahels-terrorism-landscape>
  - 61 Parmi lesquels le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (connu sous son acronyme arabe JNIM), coalition d'Al-Qaïda créée en 2017, dont fait partie la Katibat Macina.
  - 62 Entretiens avec plusieurs parties prenantes (autorités locales, membres des forces de défense et de sécurité, habitants, propriétaires de bétail et éleveurs) dans les régions de Gao et de Ménaka, mars 2022 et octobre 2022.
  - 63 Ces attaques ont eu lieu en deux grandes vagues, la première en mars/avril et la seconde en septembre/octobre. En 2022, les districts les plus touchés ont été les communes de Djebok et Gabero dans le district de Gao, Talataye et Tin Hama dans le district d'Ansongo (région de Gao), et Andéramboukane, Emis Emis et Inékar dans la région de Ménaka. Voir le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, Conseil de sécurité des Nations Unies, octobre 2022, [https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n2261012\\_en.pdf](https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n2261012_en.pdf).
  - 64 Morgane le Cam, Au Mali, le discret retrait des derniers soldats français de l'opération « Barkhane », *Le Monde*, août 2022 [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/08/16/au-mali-le-discret-retrait-de-l-operation-militaire-francaise-barkhane\\_6138122\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/08/16/au-mali-le-discret-retrait-de-l-operation-militaire-francaise-barkhane_6138122_3212.html).
  - 65 Morgane le Cam, Au Mali, l'Etat islamique au Grand Sahara « en position de suprématie » dans le nord-est, *Le Monde*, septembre 2022, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/09/21/au-mali-l-etat-islamique-au-grand-sahara-en-position-de-suprematie-dans-le-nord-est\\_6142609\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/09/21/au-mali-l-etat-islamique-au-grand-sahara-en-position-de-suprematie-dans-le-nord-est_6142609_3212.html).
  - 66 Cela a conduit des groupes gouvernementaux (GATIA et MSA) à combattre aux côtés du JNIM dans le cadre d'une coalition ad hoc (par exemple, lors de la bataille de Talataye en septembre 2022), ainsi qu'à des négociations plus larges visant à créer une coalition d'anciens ennemis pour lutter contre l'El Sahel, négociations qui étaient déjà engagées au moment de la rédaction du présent rapport. Voir Morgane le Cam, Au Mali, l'Etat islamique au Grand Sahara « en position de suprématie » dans le nord-est, *Le Monde*, septembre 2022, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/09/21/au-mali-l-etat-islamique-au-grand-sahara-en-position-de-suprematie-dans-le-nord-est\\_6142609\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/09/21/au-mali-l-etat-islamique-au-grand-sahara-en-position-de-suprematie-dans-le-nord-est_6142609_3212.html).
  - 67 Nord du Mali : les déplacements massifs continuent, Studio Tamani, octobre 2022, <https://www.studiotamani.org/116772-nord-du-mali-les-deplacements-massifs-continuent>.
  - 68 Entretien téléphonique avec un habitant d'un village à la frontière algérienne, septembre 2022.
  - 69 Au Mali, Ménaka se prépare au prochain assaut terroriste de l'EIGS, RFI, octobre 2022, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221004-au-mali-m%C3%A9naka-se-pr%C3%A9pare-au-prochain-assaut-terroriste-de-l-eigs>.
  - 70 Entretiens avec plusieurs parties prenantes (autorités locales, membres des forces de défense et de sécurité, habitants, propriétaires de bétail et éleveurs) dans les régions de Gao et Ménaka, mars et octobre 2022.
  - 71 Les données de la FAO font état de 231 000 bovins volés dans la région de Gao en 2019 (87 110, 44 129 et 22 037 dans les districts de Gao, Ansongo et Bourem, respectivement). Voir FAO, Mali : Réponse conjointe 2020 - Soutenir les activités agricoles et pastorales des ménages touchés par la crise dans les régions de Kayes et de Mopti, 2020, <https://www.fao.org/publications/card/fr/c/CA8125FR>.
  - 72 Données partagées par la Direction régionale des productions et des industries animales - Gao lors de la collecte de données d'octobre 2022.
  - 73 Ibid.
  - 74 Entretiens avec plusieurs parties prenantes (autorités locales, membres des forces de défense et de sécurité, habitants, propriétaires de bétail et éleveurs) dans les régions de Gao et Ménaka, mars et octobre 2022.
  - 75 Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Aperçu de la situation actuelle de vol de bétail au Mali, 2021.
  - 76 Moyenne tirée de plusieurs entretiens avec des propriétaires de bétail et des commerçants dans les régions de Mopti et de Gao, ainsi qu'avec le Réseau des systèmes d'alerte précoce contre la famine, Mali bulletin des prix, septembre 2022, [https://fews.net/sites/default/files/documents/reports/PB\\_ML\\_202209\\_FR.pdf](https://fews.net/sites/default/files/documents/reports/PB_ML_202209_FR.pdf).
  - 77 Réseau des systèmes d'alerte précoce contre la famine, Mali Bulletin des Prix, septembre 2022, [https://fews.net/sites/default/files/documents/reports/PB\\_ML\\_202209\\_FR.pdf](https://fews.net/sites/default/files/documents/reports/PB_ML_202209_FR.pdf).
  - 78 Kingsley L Madueke, *Driving destruction: Cattle rustling and instability in Nigeria*, GI-TOC, janvier 2023, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2023/01/Kingsley-L-Madueke-Driving-destruction-Cattle-rustling-and-instability-in-Nigeria-GI-TOC-January-2022.pdf>.
  - 79 Entretien avec des parties prenantes (intermédiaires, marchands de bétail et bouchers) dans le centre et le nord du Mali, mars et avril 2022.
  - 80 Entretien avec un intermédiaire impliqué dans la négociation des prix du bétail, région de Mopti, avril 2022.
  - 81 Ibid.
  - 82 Entretien avec un propriétaire de bétail dans le centre du Mali, avril 2022.
  - 83 Entretien avec un boucher, Bamako, avril 2022.
  - 84 455 millions de FCFA (694 800 €) pour les vaches et 93 millions de FCFA (142 000 €) pour les chèvres, soit un total de 548 millions de FCFA (836 800 €). 80 % de ce montant est égal à 438,4 millions de FCFA (669 521 €), arrondi à 440 millions de FCFA (672 000 €)
  - 85 Entretien avec un marchand de bétail burkinabé proche d'Ansarul Islam, septembre 2021.
  - 86 Ibid.

- 87 Flore Berger, La menace silencieuse : les enlèvements au Burkina Faso, GI-TOC, mars 2023.
- 88 Lucia Bird et Lyes Tagziria, Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/09/Illicit-Hubs-Methodology-FR.pdf>; outil en ligne disponible ici : <https://wea.globalinitiative.net/illegal-hub-mapping/fr/>.
- 89 Summer Walker, Économies illicites et conflit armé : Dix dynamiques qui contribuent à l'instabilité, GI-TOC, janvier 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/illegal-economies-armed-conflict>; Alexandre Bish et al., *The crime paradox: Illicit markets, violence and instability in Nigeria*, GI-TOC, avril 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/crime-illicit-markets-violence-instability-nigeria>.
- 90 Entretien avec un chercheur doctorant spécialisé dans la dynamique des conflits au centre du Mali, Bamako, septembre 2022.
- 91 Tor A Benjaminsen and Boubacar Ba, *Why do pastoralists in Mali join jihadist groups? A political ecological explanation*, *The Journal of Peasant Studies*, 46, 1, 2019, pp 1-20.
- 92 Les districts sous l'influence du groupe se situent en grande partie dans le delta intérieur du Niger, où se forment des *bourgoutières* lorsque l'eau se retire après la saison des pluies. Ces districts sont ceux de Youwarou, Tenenkou, Mopti et Djenné. Entretien avec un spécialiste de la gouvernance foncière au centre du Mali, septembre 2022.
- 93 Voir cet exemple de voleur de bétail dont la main a été coupée par El Sahel dans le district d'Ansongo, région de Gao, en octobre 2021 : David Baché, Mali : l'EI/IS ampute un homme accusé de vol près de Gao, RFI, 14 octobre 2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211014-mali-l-eigs-ampute-un-homme-accus%C3%A9-de-vol-pr%C3%A8s-de-gao>.
- 94 Entretien avec un chercheur doctorant spécialisé dans la dynamique des conflits au centre du Mali, Bamako, septembre 2022.
- 95 Voir le bureau du gouverneur de la région de Mopti, Rapport de la Conférence régionale sur le vol de bétail dans la Région de Mopti, décembre 2021.
- 96 Entretien avec un propriétaire de bétail, un éleveur et un habitant de la région de Mopti, avril 2022.
- 97 Clingendael, *Resource conflict and radical armed groups governance*, juillet 2018, <https://www.clingendael.org/pub/2018/under-the-gun/3-resource-conflict-and-rebel-governance-in-central-mali>.
- 98 Signe Marie Cold-Ravnkilde et Boubacar Ba, *Jihadist ideological conflict and local governance in Mali*, *Studies in Conflict & Terrorism*, avril 2022.
- 99 Y compris les districts de Bankass, Bandiagara, Koro et Douentza.
- 100 Voir le bureau du gouverneur de la région de Mopti, Rapport de la Conférence régionale sur le vol de bétail dans la Région de Mopti, décembre 2021.
- 101 Entretien avec un propriétaire de bétail dans le centre du Mali, avril 2022.
- 102 Entretien avec un chercheur doctorant spécialisé dans la dynamique des conflits au centre du Mali et résidant dans le district de Youwarou, Bamako, septembre 2022.
- 103 Entretien avec un éleveur, région de Mopti, mars 2022.
- 104 Entretien avec un acteur impliqué dans la médiation des conflits communautaires à Gao, Bamako, juillet 2022.
- 105 Alex Thurston, *Jihadists of North Africa and the Sahel*, Cambridge University Press, 2020. Pour en savoir plus sur ces regroupements au Burkina Faso, voir par exemple : Eleanor Beevor, Le JNIM au Burkina Faso: Un acteur stratégique de la criminalité, GI-TOC, août 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/jnim-burkina-faso>.
- 106 Entretien avec un éleveur de bétail, Tombouctou, 24 mars 2022.
- 107 Ibid.
- 108 Entretiens avec diverses parties prenantes (habitants, autorités locales, forces de défense et de sécurité) dans le centre et le nord du Mali, mars et avril 2022.
- 109 Entretien avec un commerçant, Gao, octobre 2022.
- 110 Par exemple, le bétail volé à Niafunké (région de Tombouctou) parcourra environ 1 500 kilomètres pour atteindre Abidjan.
- 111 Entretien avec un commerçant, Gao, octobre 2022.
- 112 Entretien avec plusieurs acteurs impliqués dans la distribution du bétail (propriétaires de bétail, commerçants, bouchers), région de Mopti, avril 2022.
- 113 Aïssatou Diallo, Trafic d'armes, orpaillage, braconnage ... Cartographie du financement des groupes armés, *Jeune Afrique*, 19 décembre 2019, <https://www.jeuneafrique.com/mag/869518/politique/trafic-darmes-orpaillage-braconnage-cartographie-du-financement-des-groupes-armes>.
- 114 Entretien avec des sources issues du milieu de la sécurité de la région de Gao, juillet et octobre 2022.
- 115 Entretien avec un boucher, Gao, octobre 2022.
- 116 C'est le cas par exemple sur la route Koro-Bandiagara dans la région de Mopti ; voir Mali : Cercle de Bandiagara : un camion transportant du bétail échappe à une attaque armée, Maliactu, 29 novembre 2018, <https://maliactu.net/mali-district-de-bandiagara-un-camion-transportant-du-betail-echappe-a-une-attaque-armee>. C'est également l'une des principales préoccupations des éleveurs du district de Koro, selon le bureau du gouverneur de la région de Mopti, Rapport de la Conférence régionale sur le vol de bétail dans la Région de Mopti, décembre 2021.
- 117 Entretien avec un propriétaire de bétail dans le centre du Mali, avril 2022.
- 118 Entretien avec un membre du comité de gestion d'un marché aux bestiaux de la région de Mopti, avril 2022.
- 119 Conseil national des employeurs du Mali, Rapport définitif : Etude de marché pour la filière bétail - viande à Mopti et Bamako, octobre 2015, [https://www.dngr.gouv.ml/fileadmin/user\\_upload/Rapport\\_Final\\_Fili%C3%A8re\\_B%C3%A9tail-Viande.pdf](https://www.dngr.gouv.ml/fileadmin/user_upload/Rapport_Final_Fili%C3%A8re_B%C3%A9tail-Viande.pdf).
- 120 Entretien avec un commerçant, région de Mopti, avril 2022.
- 121 Egalement appelé marché de collecte, marché primaire ou marché de production.
- 122 Entretien avec une source impliquée dans la médiation communale au Mali, juillet 2022.
- 123 Ibid.
- 124 Entretien avec un membre d'une association d'éleveurs, juillet 2022.
- 125 Egalement appelés marchés secondaires ou marchés de regroupement.
- 126 Entretien avec un commerçant, région de Mopti, avril 2022.
- 127 Catherine Simonet et al, Marchés de bétail au Sahel : Intégration des marchés, rôle du climat et des conflits dans la formation des prix, BRACED, juin 2020, <http://www.braced.org/fr/resources/i/March%C3%A9s-de-b%C3%A9tail-au-Sahel-Int%C3%A9gration-des-march%C3%A9s>.
- 128 Egalement appelés marchés de consommation ou marchés terminaux.
- 129 Catherine Simonet et al, Marchés de bétail au Sahel : Intégration des marchés, rôle du climat et des conflits dans la formation des prix, BRACED, juin 2020, <http://www.braced.org/fr/resources/i/March%C3%A9s-de-b%C3%A9tail-au>

- Sahel-Int%C3%A9gration-des-march%C3%A9s.
- 130 Cité dans Catherine Simonet et al., Marchés de bétail au Sahel : Intégration des marchés, rôle du climat et des conflits dans la formation des prix, BRACED, juin 2020, <http://www.braced.org/fr/resources/i/March%C3%A9s-de-b%C3%A9tail-au-Sahel-Int%C3%A9gration-des-march%C3%A9s>.
- 131 Lucia Bird et Lyes Tagziria, Criminalité organisée et dynamiques d'instabilité : Cartographie des plaques tournantes illicites en Afrique de l'Ouest, septembre 2022, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/09/Illicit-Hubs-Methodology-FR.pdf>; outil en ligne disponible ici : <https://wea.globalinitiative.net/illicit-hub-mapping/fr/>.
- 132 Mathieu Pellerin, Entendre la voix des éleveurs au Sahel et en Afrique de l'Ouest, RBM, septembre 2021, <https://www.food-security.net/wp-content/uploads/2021/11/Rapport-Etude-Avenir-du-pastoralisme-face-a-linsecurite-RBM.pdf>.
- 133 Voir le bureau du gouverneur de la région de Mopti, Rapport de la Conférence régionale sur le vol de bétail dans la Région de Mopti, décembre 2021.
- 134 Entretien avec un commerçant à Gao, octobre 2022.
- 135 Ibid.
- 136 Voir par exemple le bureau du gouverneur de la région de Mopti, Rapport de la Conférence régionale sur le vol de bétail dans la Région de Mopti, décembre 2021.
- 137 Entretiens avec des parties prenantes à Djenné, région de Mopti, avril 2022. L'affaire a également été rapportée dans les médias ; voir : l'Armée récupère du bétail volé dans le centre, Malijet, 28 décembre 2020, <https://malijet.com/actualite-politique-au-mali/flash-info/251161-mali-%E2%80%99arm%C3%A9e-r%C3%A9cup%C3%A8re-du-b%C3%A9tail-vol%C3%A9-dans-le-centre.html>.
- 138 Entretien avec une source issue du milieu de la sécurité, région de Mopti, septembre 2022. Le bétail a été envoyé à Somadougou, dans la région de Mopti, pour y être vendu.
- 139 Peines de un à cinq ans au Niger (plus, y compris la peine de mort, si l'infraction s'accompagne d'un acte de violence, d'un viol ou d'un enlèvement) (article 321), de cinq à dix ans au Sénégal (article 368), et de deux à cinq ans au Burkina Faso (article 461).
- 140 Sénégal : plus de 21 430 têtes de bétails volés entre 2021 et 2022, KLinfos, mars 2020, <https://klinfos.com/2022/03/23/senegal-plus-de-21-430-tetes-de-betails-voles-entre-2021-et-2022>.
- 141 Voir code pénal malien ici : <https://www.droit-afrique.com/uploads/Mali-Code-2001-penal-MAJ-2016.pdf>.
- 142 Mali : poursuivis pour vol et recel de 17 bovins, Maliactu, juillet 2021, <https://maliactu.net/mali-poursuivis-pour-vol-et-recel-de-17-bovins-amadou-dicko-condamne-a-10-ans-de-prison-et-ousmane-cisse-ecope-de-la-reclusion-a-perpetuite-amadou-karagnara-et-oumar-omotimbe-acquittés>.
- 143 Les principaux documents juridiques sont : la Charte du pastoralisme de février 2001, la Loi sur les Principes de libre administration des collectivités locales de 1993 et la Loi sur les collectivités territoriales de 1996, la Loi d'Orientation Agricole (LOA) de 2006 et le Code Domaniale et Foncier (CDF) de 2020.
- 144 Une partie prenante du district de Koro, dans la région de Mopti, a donné un exemple d'arrestations, précisant que cinq personnes avaient été arrêtées pour vol de bétail et qu'une enquête était en cours, sans pouvoir donner plus de détails. Entretien avec un représentant du système judiciaire, région de Mopti, avril 2022. Le suivi de sources en libre accès a permis d'identifier une autre affaire signalée à Ansongo, dans la région de Gao, lors de laquelle trois personnes ont été prises en flagrant délit de vol de vaches et ont été arrêtées par la gendarmerie en novembre 2020. Toutefois, il n'a pas été possible de suivre l'affaire jusqu'à d'éventuelles poursuites en justice. Voir Mali : Ansongo : trois voleurs de bétail ont été arrêtés hier par des gendarmes, Maliactu, novembre 2020, <https://maliactu.net/mali-ansongo-trois-voleurs-de-betail-ont-ete-arretes-hier-par-des-gendarmes>.
- 145 Mali : vol de bétail, le phénomène prend de l'ampleur avec l'insécurité, Maliactu, 26 septembre 2019, <https://maliactu.net/mali-vol-de-betail-le-phenomene-prend-de-lampleur-avec-linsecurite>.
- 146 Entretien avec une équipe de HD, Bamako, juillet 2022.
- 147 Entretien avec diverses parties prenantes, région de Mopti, avril 2022.
- 148 RBM, Historique du RBM, <https://www.marooobe.com/index.php/accueil/historique>.
- 149 Le rôle de la communauté internationale a fait l'objet d'une publication spécifique de la GI-TOC ; voir Peter Tinti, De qui est-ce le crime, après tout ? Crime organisé et efforts internationaux de stabilisation au Mali, GI-TOC, février 2022, <https://globalinitiative.net/analysis/organized-crime-stabilization-mali/>.





# GLOBAL INITIATIVE

AGAINST TRANSNATIONAL  
ORGANIZED CRIME

## À PROPOS DE GLOBAL INITIATIVE

The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC) est un réseau international de plus de 600 experts répartis aux quatre coins de la planète. Elle offre une plateforme pour promouvoir un débat plus large et des approches innovantes comme fondements d'une stratégie mondiale inclusive contre le crime organisé.

[www.globalinitiative.net](http://www.globalinitiative.net)

Soutenu par



Federal Foreign Office